

LA COOPÉRATION DES IDÉES. — N° 8. — 16 Avril 1912.

SIXIÈME SÉRIE — N° 8

17^e Année — 16 Avril 1912



La Coopération des idées

REVUE D'ÉDUCATION SOCIALE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS

SOMMAIRE

- G. DEHERME *Prolétariat ou patriciat.*
MAURICE VERNES. . . *Monopole d'enseignement et liberté religieuse.*
RENÉ DE KERALLAIN . *Napoléon à Sainte-Hélène.*
PAR TOUS *Revue des opinions, des faits et des idées.*
REMY ANSELIN *La Quinzaine politique.*
- Les Livres qui font penser : H. D., ANTOINE BAUMANN, G. DEHERME, ÉLOI PÉPIN.*
Correspondance.

Le Numéro : 0 fr. 50

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

6, Boulevard de la Madeleine, 6

PARIS

La Coopération des Idées

Directeur : G. DEHERME

Prix du Numéro : 0 fr. 50

ABONNEMENT ANNUEL : { 6 francs pour la France,
10 francs pour l'Etranger.

Collections de la précédente série
(années 1908, 1909, 1910 et 1911) : 5 francs par année.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

PARIS -:- 6, Boulevard de la Madeleine, 6 -:- PARIS

On reçoit :

Pour tout ce qui concerne L'ADMINISTRATION, *tous les jours*, sauf les dimanches et jours fériés, de 8 heures du matin à midi et de 2 à 6 heures du soir ;

POUR LA RÉDACTION, tous les *mercredis*, de 4 à 6 heures du soir ;

Enfin, en réunions amicales, sans invitation spéciale, *tous les dimanches*, de 3 à 6 heures. Les lecteurs, collaborateurs et amis de la *Coopération des Idées* seront toujours les bienvenus.

Aucun article publié n'est payé.

Les manuscrits non publiés sont à la disposition de leurs auteurs.

A NOS ABONNÉS

Ceux de nos abonnés qui seront avertis que leur abonnement est **terminé** sont priés de nous faire parvenir leur renouvellement pour éviter les frais de recouvrement.

Ceux qui ne désirent pas continuer leur abonnement sont priés de **refuser** au facteur le numéro qui suivra l'avertissement.

La Coopération des Idées

Directeur : G. DEHERME

Prix du Numéro : 0 fr. 50

ABONNEMENT ANNUEL : { 6 francs pour la France,
10 francs pour l'Étranger.

Collections de la précédente série
(années 1908, 1909, 1910 et 1911) : 5 francs par année.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

PARIS :- 6, Boulevard de la Madeleine, 6 :- PARIS

On reçoit :

Pour tout ce qui concerne L'ADMINISTRATION, *tous les jours*, sauf les dimanches et jours fériés, de 8 heures du matin à midi et de 2 à 6 heures du soir ;

POUR LA RÉDACTION, tous les *mercredis*, de 4 à 6 heures du soir ;

Enfin, en réunions amicales, sans invitation spéciale, *tous les dimanches*, de 3 à 6 heures. Les lecteurs, collaborateurs et amis de la *Coopération des Idées* seront toujours les bienvenus.

Aucun article publié n'est payé.

Les manuscrits non publiés sont à la disposition de leurs auteurs.

A NOS ABONNÉS

Ceux de nos abonnés qui seront avertis que leur abonnement est **terminé** sont priés de nous faire parvenir leur renouvellement pour éviter les frais de recouvrement.

Ceux qui ne désirent pas continuer leur abonnement sont priés de **refuser** au facteur le numéro qui suivra l'avertissement.

La Coopération des Idées

REVUE D'ÉDUCATION SOCIALE (17^e année)

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS

Directeur : G. DEHERME

ABONNEMENT ANNUEL : { 6 francs pour la France,
10 francs pour l'Étranger.

Le N^o : 0 fr. 50. — Spécimen gratuit sur demande.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION : 6, Boulevard de la Madeleine, Paris

L'œuvre d'éducation sociale est d'une nécessité urgente. Jamais les esprits n'ont été aussi confus, affolés d'indécision, aigris d'un sectarisme sans foi. Malgré tant de présomptions et d'outrecuidances, jamais les Français ne furent plus ignorants de la vie sociale.

C'est donc à reconstituer socialement les institutions, les idées et les sentiments que s'efforce *la Coopération des Idées*. Dans toutes les graves conjonctures d'une existence privée et d'une existence publique de plus en plus trépidantes et incertaines de leurs fins comme de leurs moyens, elle veut être une lumière qui guide l'esprit et

La Coopération des Idées

REVUE D'ÉDUCATION SOCIALE (17^e année)

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS

Directeur : G. DEHERME

ABONNEMENT ANNUEL : { 6 francs pour la France.
10 francs pour l'Étranger.

Le N^o : 0 fr. 50. — Spécimen gratuit sur demande.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION : 6, Boulevard de la Madeleine, Paris

L'œuvre d'éducation sociale est d'une nécessité urgente. Jamais les esprits n'ont été aussi confus, affolés d'indécision, aigris d'un sectarisme sans foi. Malgré tant de présomptions et d'outrécidances, jamais les Français ne furent plus ignorants de la vie sociale.

C'est donc à reconstituer socialement les institutions, les idées et les sentiments que s'efforce *la Coopération des Idées*. Dans toutes les graves conjonctures d'une existence privée et d'une existence publique de plus en plus trépidantes et incertaines de leurs fins comme de leurs moyens, elle veut être une lumière qui guide l'esprit et

un foyer qui réchauffe l'âme. Elle n'est donc ni sectaire ni pédante. Elle est vivante. Elle est résolument contre toutes les anarchies : celles du dedans — du cœur et de l'esprit — comme celles du dehors, celles d'en bas comme celles d'en haut. Elle ne compose pas avec les mensonges du monde et les vilenies du régime.

Sans doute, la difficulté est grande de se faire entendre dans la Babel électorale et démagogique qu'est devenue la France : *la Coopération des Idées* tâche à la surmonter par la précision, la clarté et la méthode. Et aussi l'autorité. Aucun article publié dans cette revue n'est payé. Il faut que ses lecteurs le sachent bien : *la Coopération des Idées* ne fait point commerce de divertissements plus ou moins élégants, elle ne tient pas boutique d'idées, d'émotions ou de mots. Elle veut enseigner, diriger, exercer une influence sur les cœurs et les esprits, et toute vénalité trouble, asservit et avilit la pensée. Pour prétendre à conseiller, consacrer et régler les puissances temporelles, il faut d'abord n'en pas solliciter des bénéfiques.

La Coopération des Idées tient bien moins à la foule des abonnés, à être lue de beaucoup qu'à être comprise d'une élite agissante. Elle n'est pas prostituée à une populace qui veut qu'on la flatte ou l'amuse pour son argent, elle est au service de la société française menacée de périr.

Des articles de fond étudient les questions les plus pressantes du moment et de toujours. De l'actualité sociale, on tire des leçons qui montrent l'aptitude du positivisme à résoudre nos plus troublants problèmes. Mais *la Coopération des Idées* ne s'absorbera jamais dans la

vaine recherche de la vérité absolue, elle se bornera à mettre en lumière les vérités réconfortantes et fécondes, celles qui conviennent en un temps troublé à un peuple désespéré, à une société en pleine décomposition. Elle vise non au sublime quintessencié mais au simple bon sens, non à la parfaite justice mais à l'ordre possible, non à étonner mais à servir, non aux applaudissements provisoires que provoque l'éloquence des phrases mais à la sympathie durable qu'éveille l'âme qui se donne.

La collection de la Coopération des Idées constitue une encyclopédie sociale documentée et vivante qui a sa place marquée dans toutes les bonnes bibliothèques. Les 24 numéros annuels forment un total de 1.920 pages de texte en deux volumes in-8° carré. Le prix de l'abonnement est aussi réduit qu'il est possible : 6 francs par an pour la France et les colonies, 10 francs pour l'Étranger.

Un numéro spécimen est envoyé à toute personne qui en fait directement la demande ou dont l'adresse nous est transmise.

Nous serons reconnaissants à qui nous fera parvenir des listes d'adresses de personnes susceptibles de s'intéresser à un effort de reconstitution sociale.

OUVRAGES de M. Georges DEHERME

en vente à " la Coopération des Idées "

Croître ou Disparaître, un volume in-16 de 280 pages. 3 fr. 50

(PERRIN et C^{ie}, Éditeurs, 35, quai des Grands-Augustins.)

La Crise sociale, 3^e édition, un volume in 16 de 375 pages. 3 fr. 50

(BLOUD et C^{ie}, Éditeurs, 7, rue Saint-Sulpice.)

Auguste Comte et son œuvre. — *Le Positivisme*, un volume in-16 de 128 pages, avec deux portraits hors texte. 2 fr. 50

(GIARD et BRIÈRE, Éditeurs, 16, rue Soufflot.)

L'Afrique occidentale française. — *Action politique. Action économique. Action sociale.* — Ouvrage couronné par l'Académie française et par la Société antiesclavagiste de France. Un volume in-8 de 528 pages. 6 fr.

(BLOUD et C^{ie}, Éditeurs, 7, place Saint-Sulpice.)

La Démocratie vivante, un volume in-8 de 402 pages. 4 fr. 50

(BERNARD GRASSET, Éditeur, 61, rue des Saints-Pères.)



La Coopération des idées

Prolétariat ou Patriciat

Le faux principe moteur et directeur des classes moyennes, qui règle leurs actes et condense leurs aspirations, c'est que tout ce qui se paye est légitime, que l'argent a une valeur sociale absolue, et qu'étant la réalisation des droits, c'est l'argent qu'il importe essentiellement d'obtenir par tous les moyens.

C'est ainsi que les fils d'épiciers ont été poètes, artistes, savants et philosophes, — pour trafiquer de l'art et de la pensée comme on débitait de la chandelle dans la boutique paternelle. La « propriété littéraire » est bien une conception de mercanti. Elle ne pouvait que favoriser un art de mercanti. Et quel art !...

Toute notre littérature, notamment, dans sa niaiserie et sa bassesse, ne se propose que de satisfaire les plus bas appétits en les justifiant. Les pires bestialités y sont apothéosées comme des héroïsmes et les plus abjectes chienneries passent pour de l'amour. Ailleurs s'étalent, pour les prudes, une fausse sentimentarderie écœurante

de bêtise et d'hypocrisie et, pour les adolescents, la description de baroques et sanguinaires aventures tout aussi dépravantes du cœur, de l'imagination et de l'intelligence.

Là-dessus, une horreur instinctive de toute beauté saine et de toute pensée vraie, — c'est-à-dire de ce qui ne se monnaie pas.

Et l'on ne vend bien son talent qu'à Paris. Tout ce qui veut se prostituer, filles et gens de lettres y accourent. « On ne fait son chemin qu'à Paris », dit M. Prudhomme à son épouse, pour la consoler du départ du génial poète qu'est leur fils.

*
**

A l'envahissement des villes, à la centralisation paralysante s'ajoute, pour dépeupler les campagnes, le malthusisme qui est une conséquence de la capillarité sociale et une nécessité des classes moyennes. Je rappellerai ici que, pour 1.000 femmes âgées de 15 à 50 ans, on constate, chez les très pauvres : 108 naissances annuelles à Paris, 157 à Berlin, 200 à Vienne, 147 à Londres ; chez les gens aisés : 72 à Paris, 114 à Berlin, 155 à Vienne, 107 à Londres. Il a été constaté que, en général, les ouvriers avaient 13 p. 100 plus, les bourgeois 2 p. 100 moins et les fonctionnaires 11 p. 100 moins d'enfants qu'ils n'en devraient avoir proportionnellement à la part de la population totale qu'ils forment. A Paris, sur 120.000 fonctionnaires interrogés, 57.000 n'avaient pas d'enfant.

On le déplore, surtout pour notre pays dont la popu-

lation baisse qualitativement, sinon quantitativement d'une manière absolue ; mais qui baisse bien quantitativement par rapport aux nations rivales qui convoitent avidement notre sol fertile et notre doux ciel de France. On préconise des expédients. On a même été, sans ironie, jusqu'à proposer d'accorder des bourses aux familles nombreuses ! Bonnes gens ! C'est aux sources qu'il faut remonter — et non pour en remettre — ce sont les racines qu'il faut arracher, ce sont vos faux principes individualistes qu'il faut changer...

On n'arrêtera les ravages du malthusisme, qui menace l'existence nationale même, qu'en mettant obstacle à la capillarité sociale, en condamnant les classes moyennes. Et d'abord, en réprouvant l'épargne.

Car c'est par l'épargne individuelle que se forment les classes moyennes. Et pour éviter la confusion habituelle, remarquons que cette épargne individuelle va à l'encontre de l'épargne sociale, que la concentration continue peut seule entreprendre et administrer.

Or, dès l'école, la culture du parasitisme commence. On enseigne à l'enfant pauvre la valeur du sou, on l'invite à verser aux caisses d'épargne scolaires. Combien le sucre d'orge dont il se prive aurait plus de vertu sociale !

Cependant, on s'indigne de la propagande néo-malthusienne de certains socialistes étourdis. Il n'en est pourtant pas de plus dangereuse que celle de l'école laïque. Voici le résultat des enquêtes faites en Angleterre par un groupe socialiste, la *Fabian Society* et par la *Royal Statistical Society* à propos de la natalité. « Le déclin est très grand dans les classes de population qui

donnent le plus de preuves de prévoyance et d'économie (boutiquiers, petite bourgeoisie, femmes appartenant à des sociétés de secours mutuels). On a même eu en Angleterre une curieuse preuve que la limitation du nombre des naissances est plus forte dans les ménages prévoyants. Il existe, en Angleterre, une société de retraites et secours mutuels connue sous le nom de *Hearts of Oak*, c'est la plus importante de toutes ; elle compte actuellement plus de 272.000 membres. Nul n'y est admis s'il ne possède les meilleures recommandations et s'il ne gagne au moins 30 francs par semaine, ce qui exclut le travailleur des champs et l'ouvrier *unskilled*. La société comprend, en réalité, les meilleurs éléments de la classe ouvrière avec un mélange de boutiquiers et de petite bourgeoisie. Elle offre bien le type que nous cherchions des éléments économes et prévoyants d'une classe sociale. Or un des statuts de cette société permet de constater aisément quelle est la natalité chez ses membres. Il est stipulé que la femme d'un des sociétaires aura le droit de toucher 38 francs à chaque naissance. De 1866 à 1881, le nombre de ces versements s'éleva de 2.176 à 2.472 par 10.000 ; de 1881 à 1904, il diminua constamment et tomba, enfin, à 1.165 par 10.000. Voilà donc, dans une population de plus d'un million de personnes caractérisées par leurs qualités de prévoyance, un déclin de la natalité qui est de 46 pour 100, c'est-à-dire trois fois plus grand que le chiffre moyen de ce déclin pour l'Angleterre entière. Dans un autre société, la *Royal Standard benefit Society*, on peut faire les mêmes constatations. Elle ne compte que 8.225 membres : le chiffre des versements pour naissances a diminué de plus de

56 pour 100 de 1881 à 1901. Si, chez ces « prévoyants », le coefficient de natalité était resté le même en 1904 qu'en 1880, ils auraient eu 70.000 enfants au lieu de 32.000. Si la décroissance n'avait pas dépassé la moyenne anglaise, ils en auraient eu 58.000. »

Dans *Croître ou disparaître*, j'ai reproduit les résultats de l'enquête de Mombert en Allemagne, qui a examiné 78 territoires de l'Empire en les classant d'après leur degré de fécondité et en recherchant dans chacun d'eux le nombre de livrets de Caisse d'épargne par 1.000 habitants : La moyenne de fécondité par 1.000 femmes mariées était de 386 par moyenne de 140 livrets d'épargne pour 1.000 habitants, de 333 pour 206, de 297 pour 264, de 362 pour 324 et de 230 pour 331.

Mais si la France s'appauvrit de cette soi-disant épargne, en hommes, en producteurs et en richesses, la politiquerie y gagne de futurs souscripteurs aux emprunts d'État ou autres et une masse contribuable indéfiniment compressible. De plus, à partir de 1.500 francs, on transforme d'autorité l'épargnant en rentier d'État, et ainsi l'on maintient artificiellement les cours de la rente.

..

Ici l'on objectera qu'à tout le moins la petite fortune n'est pas incompatible avec une certaine concentration du capital. Hé, sans doute ! Mais qui ne voit que ce capitalisme est aussi sans responsabilité. Et cela est important. Pour les colossales entreprises comme celles des chemins de fer, il faut des associations de capitaux. Mais autre chose est l'apport de gros capitaux nomina-

tifs dont les détenteurs surveillent eux-mêmes, en connaissance de cause, la gestion de l'entreprise, autre chose l'éparpillement des actions au porteur, l'anonymat et l'irresponsabilité de la foule. Et puis, les sociétés anonymes couvrent trop souvent les entreprises de la haute et basse flibuste financière, — si désastreuse pour le commerce, l'industrie et surtout l'agriculture. Le plus souvent, le petit capitaliste administre mal son argent, parce qu'il ne peut le suivre lui-même, parce qu'il manque des connaissances et des renseignements suffisants. Ainsi, il oscille entre l'extrême témérité qui lui fait porter son argent aux aigrefins lui promettant des taux usuraires ou l'extrême timidité qui lui fait acheter de la Rente.

Dans l'un et l'autre cas, c'est un capital inutilisé, voire dangereux, ou qui se perd à jamais. Ainsi, dans un pays aussi riche que la France, avec une population malthusienne qui a la funeste manie de l'épargne, l'agriculture, l'industrie, les transports, toutes les entreprises utiles manquent de capitaux. L'argent incompetent des petits possesseurs en est malencontreusement détourné en faveur de la flibuste financière et politicienne vraiment trop encouragée.

*
*
*

Parce qu'elle n'est rien, ni le nombre ni la concentration, parce qu'elle n'a et ne peut remplir aucune fonction sociale bien définie, la petite bourgeoisie est incompétente en tout. Et elle n'est rien parce qu'elle ne se tient à rien, parce qu'elle ne se connaît aucun de-

voir social. Or toute classe se fonde sur ses devoirs. « Quand on ouvre le code de Manou, a dit le docteur Paul Dubuisson, on demeure stupéfait du nombre d'obligations auxquelles sont assujetties les Brahmanes et les Kchatrias, c'est-à-dire les classes supérieures, en comparaison de celles qui incombent aux Soudras ou aux Parias. La société hindoue compensait de cette façon l'inégalité de naissance et de fortune. » Et d'abord, les lois de Manou proclament que « le devoir du Brahmane, c'est la paix, la modération ; le devoir du Kchatria, c'est la bravoure ; le devoir du Vaicya est la culture de la terre et le trafic ; le devoir du Soudras est la servitude. » Il en fut de même dans toutes les sociétés constituées.

Incapables de remplir les devoirs du patriciat, les classes moyennes se refusent à revenir au prolétariat, où est leur place.

Ici, leur parasitisme essentiel apparaît en pleine lumière. Nous voyons bien que plus le prolétariat accroîtra les classes moyennes plus le mal social s'avivera et qu'au contraire, plus les classes moyennes reviendront au prolétariat plus le mal s'atténuera.

Mais dans leur stupide entêtement elles s'y refusent. Pourquoi ? Elles nous obsèdent de leurs doléances, et elles ne veulent pas changer d'état. C'est donc que la situation du prolétariat est pire.

Et elle est pire, en effet, parce qu'elle n'est pas ce qu'elle pourrait et devrait être, et ce sont les classes moyennes qui la font telle, de toutes manières. Leur parasitisme a besoin de désordre. Quand elles y renonceront sagement, par là déjà, elles contribueront à réta-

blir l'ordre. Et dans l'ordre, ce sont les prolétaires qui doivent être les plus réellement heureux puisque c'est chez eux que s'épanouira le plus complètement la vie domestique. « En concourant autant au but commun, dit Auguste Comte, ils participent mieux à l'existence domestique, convenablement liée à la vie civique. Toujours préservés du déclassement par la distance qui les sépare des patriciens, ils repoussent spontanément les instigations de l'envie et de la défiance contre une condensation nécessaire à l'amélioration continue de leur situation et de leur nature. Si le catholicisme transforma quelquefois les riches en pauvres d'esprit, le positivisme érigea souvent les pauvres en riches de cœur, volontairement associés à la conservation spéciale du trésor humain. »

Faut-il donc déposséder les classes moyennes ? les frapper d'ostracisme ? Non pas. — Il faut revenir à l'ordre.

L'ordre ne supporte aucun parasitisme.

Organisez les consommateurs, la petite boutique disparaît ; organisez les producteurs, le petit atelier ne saurait subsister.

Réorganisez la famille, c'est-à-dire abolissez la hideuse loi étrangère et barbare du divorce, rétablissez la liberté de tester, rendez la femme et l'enfant au foyer, et la propriété ne s'émiette plus, l'envie, l'arrivisme s'atténuent.

Reconstituez l'État, c'est-à-dire supprimez le parle-

mentarisme et le mode électif, instaurez une direction unique, continue et responsable, et l'universelle quémanderie cesse, les intérêts particuliers des électeurs ne priment plus l'intérêt public, les compétences ne sont plus proscrites, le fonctionnarisme ne se confond plus avec le sinécurisme, — le parasitisme n'est plus protégé.

Ranimez le pouvoir spirituel en le dégageant de toute pression temporelle quelconque, et toutes les forces sociales exaltées sont conseillées, réglées, disciplinées, sous la sanction d'une toute-puissante opinion publique, et le talent, la pensée ne sont plus des marchandises qui n'obtiennent tout leur prix que sur le seul marché du boulevard parisien, et l'instruction n'est plus la poursuite des diplômes, l'enseignement devient libre : ce n'est pas la leçon qui fera obtenir les meilleures places à table, mais celle qui sera la plus substantielle et la plus élevée que l'on préférera. Et donc l'Université sera désertée, la suppression de tout budget théorique s'imposera.

Peut-être le voit-on mieux maintenant : dans la société reconstruite, il n'y aura plus place pour le petit bourgeois. Ni pour ses actes, ses pensées, ses sentiments, ni pour son parasitisme.

Mais qu'il se console, sa personne survivra. Ses vices étaient de l'anarchie ; ses vertus, et il en a de solides, se fortifieront dans l'ordre.

Quand le travail sera plus justement honoré, on y

répugnera moins, et quand le travail sera moins exploité, rongé par le parasitisme — désormais flétri par l'opinion publique — il sera plus honoré. Au reste, comme l'a dit A. Comte, « en érigeant tous les citoyens en fonctionnaires sociaux, le positivisme ennoblit l'obéissance et consolide le commandement ».

Il ennoblit l'obéissance : « C'est surtout chez les prolétaires, dit Comte, que le sacerdoce comprimera l'ambition, aussi funeste à leur bonheur qu'à leur devoir, sauf les cas exceptionnels de vocation patricienne. Une soumission habituelle, toujours ennoblée par le respect et souvent émanée de l'attachement, constitue la condition fondamentale de leur office social et de leur dignité personnelle. Pourvu que le patriciat leur procure une juste sécurité, leur félicité doit surpasser celle de leurs chefs. »

Il consolide le commandement : « Le régime final tendant davantage à régler l'emploi de la puissance qu'à discuter sa source, dit le Maître, les dignes riches seront plus chéris et mieux respectés, quoiqu'on réduise à sa juste mesure l'estime personnelle que mérite la seule existence de la fortune. Au lieu de rien perdre réellement en devenant moralement de vrais fonctionnaires publics, les divers administrateurs du capital humain acquerront ainsi une consistance et une consécration incompatibles avec la vaine individualité que regrette leur aveugle orgueil. »

Proudhon avait bien vu que la pauvreté et le travail doivent être le lot de la quasi unanimité des humains. Il a dit la gloire du travail. Il a senti que cette pauvreté décente pouvait être digne et heureuse. Artistes, savants, penseurs et prêtres, eux aussi, doivent rester pauvres.

« Envisagée dans son ensemble, dit Auguste Comte, la politique intérieure de la dictature systématique sera surtout destinée à régénérer le patriciat en éteignant la bourgeoisie qui le sépare du prolétariat. Mais l'interposition perturbatrice ne peut cesser que d'après le concours continu de deux mouvements connexes, quoique opposés, l'un négatif, l'autre positif : l'élimination des lettrés et des légistes ; la transformation de petits entrepreneurs. Toutes les classes ontologiques, développées par la révolution occidentale, doivent finalement disparaître ; tandis que les chefs subalternes de l'industrie actuelle deviendront, la plupart, de dignes ouvriers, et quelques-uns de vrais patriciens. »

..

Avec A. Comte encore, on ne saurait trop répéter qu'il faut aux autorités sociales, pour accomplir dignement leurs lourds et nombreux devoirs, de grandes forces.

Le patriciat sera donc très restreint en nombre, car sa concentration ne peut avoir d'autre limite que « sa gestion réelle et sa responsabilité directe ». Ce n'est pas d'avoir su thésauriser, d'avoir pu frauder ou exploiter qui y désigne. Quand l'opinion publique, sous la sage direction d'un pouvoir spirituel efficace, sanctionnera tout acte social — et il n'est pas d'acte privé — elle n'admettra pas, non plus, que l'hérédité physiologique soit une désignation suffisante. Elle y substituera de plus en plus l'hérédité sociocratique, c'est-à-dire l'adoption, la désignation du successeur par le titulaire. Au surplus, le sentiment paternel, toujours plus puissant

chez l'individu que le sentiment social, inclinera les patriciens à décharger leurs propres enfants, surtout quand ils les sentiront plus débiles, des lourds devoirs de leur office.

Dans la société positiviste, qui est la société dans l'ordre définitif, chaque père de famille exerce ainsi une véritable magistrature civique. Parlant spécialement des riches, Auguste Comte nous dit bien : « Administrateurs providentiels des capitaux humains, ils ne doivent à leurs fils, comme dans toutes les autres classes, qu'une digne éducation, et un fonds suffisant pour ébaucher convenablement une nouvelle existence industrielle. Ils abuseraient de leur office social s'ils employaient leur fortune à constituer artificiellement des organes parasites, à la végétation desquels le Grand-Être est déjà trop exposé par sa complication naturelle. La libre transmission de cette grande fonction doit terminer leur carrière active, aboutissant au choix spontané d'un digne successeur, pris, à leur gré, dans une famille ou classe quelconque, par une pleine faculté de tester convenablement. »

* *

Parce qu'on ne se prépare bien au commandement que par l'obéissance, je ne crois pas que les classes moyennes pourront contribuer, même exceptionnellement, à renouveler le patriciat, — du moins tant qu'elles n'auront pas manifesté nettement leur bonne volonté sociale en revenant au prolétariat.

C'est surtout parmi celui-ci que le patriciat recrutera

ses meilleurs éléments. Le chef d'une fédération ouvrière, le directeur d'une puissante coopérative est du même type intellectuel et moral qu'un grand banquier ou un promoteur de trust. Les uns et les autres s'entendent mieux entre eux qu'avec le boutiquier ou le petit patron.

Pour la conduite des grandes entreprises politiques et économiques, il faut des hommes capables de comprendre l'ensemble et la continuité et qui ont d'autres ambitions que de pavoiser leur boutonnière et de s'assurer une retraite ou des rentes.

G. DEHERME.



Pour la nouvelle philosophie, l'ordre constitue sans cesse la condition fondamentale du progrès; et réciproquement, le progrès devient le but nécessaire de l'ordre: comme, dans la mécanique animale, l'équilibre et la progression sont mutuellement indispensables, à titre de fondement ou de destination.

AUGUSTE COMTE.

Monopole d'enseignement et liberté religieuse

C'est en 1906 que je conçus mes premiers doutes sur les vertus de la formule de laïcité, de la « foi laïque », comme dit très justement M. F. Buisson, qui oppose la croyance rationaliste du présent à la croyance chrétienne du passé. C'était au lendemain de la promulgation de la loi de Séparation, à la veille de sa mise en application. J'eus le sentiment très net d'un échec ; par le refus des principaux intéressés, la loi, si adroitement défendue par M. A. Briand, devenait caduque.

A peu près à la même époque, ce fut la doctrine même des théoriciens du nouvel ordre de choses qui m'apparut suspecte d'insuffisance et, comme dirait M. Faguet, d'incompétence. J'éprouvai une sensation pénible à relire le curieux recueil de morceaux que M. Berthelot a intitulé « Science et Morale », débordant de l'optimisme le plus superficiel et où figure, entre autres, son extraordinaire proposition des pilules chimiques substituées à l'alimentation traditionnelle. En 1907, l'Association nationale des libres-penseurs, de son côté, déclarait l'impuissance de la raison à imposer à l'ensemble des membres d'une société une règle morale précise.

Ma première pensée, à la suite de ces faits et de ces réflexions, fut que la politique d'exclusivisme était condamnée et qu'il fallait cesser de traiter l'Église, d'ailleurs rentrée dans le droit commun, en suspecte, à plus forte raison, en ennemie.

Les deux grands services publics de l'Assistance et de l'Enseignement étaient visiblement en désarroi ; ne convenait-il pas que l'État, désireux de faire honneur à ses engagements, fit appel sans arrière-pensée, en toute loyauté, au concours des groupements de caractère religieux ? En d'autres termes, au lieu de tendre à l'unité par la réduction forcée de tous les éléments nationaux à un type identique, ne pourrait-on pas assurer la bonne harmonie et la prospérité du pays par le régime de la concurrence ?

En matière d'enseignement, et toutes réserves faites sur les droits de l'État en ce qui touche les programmes, les diplômes et le contrôle, on ferait appel à la collaboration des groupes religieux, en assurant à leurs établissements, tant primaires que secondaires, les égards et la protection dus à tous ceux qui participent utilement à l'instruction de la jeunesse française.

En matière d'assistance aux malades et aux misérables, toutes précautions prises contre un prosélytisme indiscret et sous garantie de l'aptitude professionnelle en ce qui touche les soins médicaux, ne convenait-il pas d'accepter avec empressement le concours des fondations religieuses, qui avaient été jadis seules à en assumer la lourde charge ?

Il semblait que des propositions aussi modérées dussent être acceptées. S'il s'était rencontré dans les régions gouvernementales quelques personnes suivant avec soin

le mouvement des idées philosophiques, ces personnes auraient pu prévenir leurs amis du Parlement qu'il s'opérait un grave changement dans le domaine de la pensée pure et que, selon une formule dont j'ai usé dans la leçon d'ouverture de mon cours au Collège des sciences sociales (14 novembre 1907), « l'avenir semblait aujourd'hui moins évidemment voué au rationalisme qu'il ne paraissait il y a quelques années encore ». Les vainqueurs, qui triomphaient trop bruyamment de l'avantage que leur conférait la possession des forces de l'administration et des ressources du budget, auraient pu faire réflexion qu'à tendre la corde avec excès, on s'exposait à la rompre.

Tout au contraire, ils relevèrent avec empressement les réclamations relatives aux manuels scolaires et la protestation solennelle de l'épiscopat français publiée sous forme de *Lettre pastorale sur les droits et les devoirs des parents relativement à l'école* (septembre 1909), pour exiger de l'État une série de nouvelles mesures d'exception, constituant la « défense de l'école laïque ». Au premier rang figure, non dans les projets émanant du Ministère de l'Instruction publique, mais dans les propositions dues à l'initiative privée, la grosse et redoutable question du monopole de l'enseignement.

Mais cette mesure semble prématurée à quelques-uns, qui la tiennent pour inopportune et imprudente. Ce n'est point qu'elle blesse leurs sentiments d'équité, mais ils s'inquiètent de ses répercussions immédiates. Nous allons dire quels arguments échangent, en parfait accord, d'ailleurs, sur le but à atteindre, laïcisateurs pressés et partisans de la temporisation.



Une série de congrès radicaux et radicaux-socialistes ont, à partir de 1903, émis des vœux formels en faveur de l'établissement du monopole de l'enseignement à tous les degrés. Le texte le plus notoire de cette suite de démonstrations émane du congrès de la Ligue des Droits de l'homme réuni en 1907, qui statua sur les conclusions d'un rapport, présenté par M. Sicard de Plauzoles (1). Ce rapport, à la fois sec et précis, est un document dont on ne saurait surfaire l'importance. Trois objections, dit le rapporteur, peuvent être faites à la thèse du monopole : 1° il supprimerait le droit naturel d'enseigner que possède tout individu ; 2° il attenterait à la liberté du père de famille ; 3° en uniformisant l'enseignement, il arrêterait l'évolution de la pensée. A cela il convient de répondre : qu'il ne peut y avoir un droit naturel d'enseigner, ce qui serait reconnaître à l'individu un droit sur l'enfant, que ce dernier, tout au contraire, a droit à toute l'instruction dont il est capable et dont la charge revient exclusivement à l'État ; — que l'autorité des parents, le plus souvent ignorants et incapables, doit disparaître devant le droit supérieur de l'enfant, l'État seul pouvant assurer le libre développement de l'intelligence de celui-ci. D'autre part, pour assurer la liberté dans le monopole, pour garantir l'indépendance et l'initiative du corps enseignant, on statuera la pleine liberté du maître dans sa chaire et une entière autonomie des établissements d'instruction, la direction supérieure de

(1) Voyez tout le détail de l'affaire dans le *Bulletin officiel de la Ligue des Droits de l'homme*, année 1907.

l'enseignement étant dorénavant remise aux mains d'un conseil de membres élus en nombres égaux par les maîtres des différents degrés. L'enseignement supérieur, en revanche, doit rester libre pour échapper à toute pression de la science officielle.

L'État seul, assure M. Sicard, peut protéger le libre développement de l'intelligence de l'enfant, lui garantir l'enseignement neutre de vérités certaines, démontrables et démontrées, le former à la méthode de libre examen pour le mettre en état de rechercher la vérité en toute indépendance. En opposition aux hommes qui « ont peur de la science libératrice et révolutionnaire », ceux qui veulent « l'émancipation totale de l'esprit humain et le progrès continu de la démocratie vers la justice sociale » font confiance à l'État pour « assurer à tout cerveau le maximum de connaissances dont il est capable ». Un enseignement national, réunissant dans les mêmes écoles tous les enfants sans distinction d'origine, rétablira l'unité morale du pays et fera cesser « cette division, cet antagonisme, qui perpétuent des luttes stériles et retardent la marche du progrès social ».

Finalement et après une discussion assez brève, la Ligue des Droits de l'homme adopta le texte suivant :

« Considérant que la société doit assurer le libre et complet développement intellectuel de l'enfant en donnant gratuitement à chacun toute l'instruction qu'il est capable d'acquérir par un enseignement fondé sur la méthode de libre examen, la démonstration et l'expérience,

« Le congrès émet le vœu que cette fonction de l'État soit, sous la réserve de la neutralité confession-

nelle absolue, assurée par le monopole de l'enseignement primaire et secondaire décentralisé, remis au corps enseignant, indépendant et autonome. »

C'est ainsi qu'une grande association, fondée pour la défense des droits individuels lésés, n'a pas hésité, dans son entichement pour la « science libératrice et révolutionnaire », à fouler aux pieds les scrupules de conscience de quelques millions de Français. Non seulement l'école officielle sera obligatoire pour tous, mais on y professera les méthodes de libre examen et on y pratiquera la « neutralité confessionnelle absolue », ce qui ne signifie nullement qu'on y aura des égards particuliers pour les croyances chrétiennes, mais, au contraire, que toute affirmation religieuse sera impitoyablement écartée.

M. Gabriel Monod, l'historien bien connu, déplore ces exagérations et, en présence de certaines revendications de libre-pensée batailleuse, va jusqu'à prononcer cette parole amère : « Il y a des républicains dont l'idéal est toujours celui de Louis XIV (1). » Mais lui-même se place-t-il sur le terrain de la liberté et de la concurrence ? Nullement. M. G. Monod répugne aux excès, aux violences de faits plus encore qu'aux violences de paroles ; mais, par la manière dont il distribue le blâme ou l'éloge, on voit que la liberté d'enseignement ne lui apparaît pas comme un droit, mais comme une simple tolérance. Cela éclate d'une façon significative dans cette déclaration : « Je ne me propose en ce moment qu'un seul but : prouver que l'établissement du monopole de l'enseigne-

(1) Voyez dans la *Revue politique et parlementaire* du 10 mars 1910 sa remarquable étude intitulée : « Contre le monopole de l'enseignement ».

ment irait directement contre les intentions de ceux qui le préconisent. » S'il combat le monopole, c'est en tant que mesure inopportune et prématurée, risquant d'éloigner le moment où se réalisera l'unité d'éducation nationale, qui est son desideratum suprême, comme il est celui de M. F. Buisson et de M. R. Poincaré (1).

*
* *

Et d'abord, nous expose M. Monod, les élèves des établissements ecclésiastiques, obligés, par une contrainte plus ou moins déguisée, de suivre l'enseignement du lycée, se trouvent bénéficier d'une direction très supérieure à celle des écoles libres, tandis qu'ils forment eux-mêmes un contingent d'élèves assez médiocres, qui fait baisser le niveau général des classes. Ils y apportent un mauvais esprit et, formant un groupe de militants au milieu de camarades d'esprit pacifique, appartenant à

(1) Voici un exemple de la façon de raisonner de M. G. Monod : « L'État républicain, quand il résolut de se séparer radicalement de l'Église... crut, tout en laissant subsister la liberté d'enseignement, affaiblir l'influence de l'Église en supprimant toutes les congrégations enseignantes et en interdisant l'enseignement aux congréganistes. — Les résultats ont-ils répondu aux espérances de ceux qui ont voté ces mesures ? Nous ne le croyons pas... En laissant subsister les congrégations et les établissements congréganistes (assujettis à des conditions rigoureuses de grades et à un sérieux contrôle d'inspection), on n'aurait pas été accusé de persécution et d'intolérance et on n'aurait pas développé, dans les familles et les écoles catholiques, un état d'esprit très nuisible à la République et à l'enseignement de l'État lui-même... Les changements survenus sont loin d'être favorables aux idées républicaines et à la pacification des esprits. J'ai pu surtout le constater en ce qui concerne l'enseignement des filles. »

des familles d'opinion modérée, ils créent un mouvement d'idées nationalistes et cléricales. Ils sont animés d'un esprit d'opposition à l'égard des professeurs connus pour leurs idées libérales, leur font des objections, leur posent des questions insidieuses dans l'espoir de leur faire risquer quelque parole imprudente. Aussi les maîtres regrettent l'esprit de confiance réciproque qui existait autrefois dans leurs classes ; le monopole accroîtrait, dans de singulières proportions, ces inconvénients de jour en jour plus sensibles. En présence des professeurs de l'État, fidèles, en immense majorité, à leurs principes d'impartialité, l'animosité contre l'État, devenue très vive chez les éléments catholiques, crée aujourd'hui une situation pénible et dangereuse pour notre enseignement public.

Le remède ici risque d'être pire que le mal. Soit l'établissement rigoureux du monopole, soit le rétablissement du système antérieur à 1848 subordonnant l'accès au baccalauréat et aux fonctions publiques à un stage plus ou moins prolongé dans les écoles de l'État, « soulèveraient une résistance, auprès de laquelle les résistances soulevées par la loi d'Association ou la loi de Séparation sont très peu de chose : des millions de consciences et des intérêts matériels et personnels innombrables se trouveraient lésés ».

Supposons toutefois le monopole voté et mis à exécution. « Il susciterait contre l'État républicain des réprobations et des haines formidables... ; on donnerait un élan unanime à l'esprit d'opposition cléricale et antirépublicaine. » On aurait vite fait, d'ailleurs, de frapper de caducité cette mesure intempestive. Plus d'écoles pri-

maires privées ou libres ! « C'est un grand service qu'on aurait rendu aux catholiques ; s'ils employaient à organiser fortement les œuvres de patronage post-scolaire les sommes immenses qu'ils gaspillent à donner un enseignement catholique à un million d'enfants de 6 à 12 ans, que le simple respect humain empêcherait les instituteurs de l'État d'élever dans des idées d'impiété, ils prendraient sur la jeunesse française une influence autrement grande que celle qu'ils exercent par les écoles... » Plus d'établissements secondaires libres ! Soit. Mais remarquez combien est faible sur les esprits, avec la dispersion des classes, l'action du professeur, tandis que grandit celle du maître partageant les jeux et les travaux de l'élève dans les internats et demi-pensionnats catholiques, qui enverront leur clientèle au lycée en suite de l'établissement du monopole. « Avec le monopole, nos lycées seront bien plus imprégnés d'esprit religieux qu'ils ne le sont aujourd'hui et deviendront des foyers d'opposition politique. » D'autre part, interdire aux catholiques patronages et pensionnats, ce serait une insupportable tyrannie.

M. Monod s'afflige de ne pas apercevoir un terrain de conciliation entre les deux Frances, jacobine et chrétienne, « étrangères l'une à l'autre, hostiles l'une à l'autre, prêtes pour la guerre civile ». Les partisans du monopole ont repris leur campagne « avec une ardeur et des espoirs renouvelés », et l'Église ne fait qu'attiser le feu par son attitude intolérante à l'endroit de l'école laïque. Le manifeste des évêques a amené le conflit à l'état aigu ; les deux armées sont sur le point d'en venir aux mains.

Les sympathies de M. Monod sont à gauche, il ne

s'en cache pas. Il n'a pas compris la faute irréparable commise par l'État dans la question des Manuels scolaires, quand il a laissé les instituteurs juges du choix des livres de classes, quand il a encouragé les Amicales à poursuivre les évêques en justice sous le prétexte d'atteinte portée à l'honneur professionnel de leurs membres. Cette abdication du pouvoir devant des groupes qu'il sentait soutenus par la majorité radicale de la Chambre des députés, a créé une situation à laquelle on ne voit pas d'issue légale.

Donc, se tournant vers les radicaux, M. Monod déclare qu'ils ont absolument raison de se préoccuper du moyen de mettre fin à la guerre menée contre l'État enseignant, mais que le monopole ne les conduira pas au but.

En effet, et tout d'abord, il est inapplicable par insuffisance des locaux scolaires, notamment à Paris, où l'obligation, de ce fait seul, ne peut être mise en vigueur. « Que serait-ce si, du jour au lendemain, on fermait les écoles libres ? Où trouverait-on les maîtres pour instruire tous les enfants ? » Et M. Monod rappelle dans quelles mauvaises conditions se fait aujourd'hui le recrutement des écoles normales primaires. Si l'on établissait le monopole, « on verrait bien vite le nombre des illettrés, qui s'accroît déjà depuis quelque temps d'une manière inquiétante, grandir avec rapidité ».

En somme, les personnes qui ont conservé assez de sang-froid pour tenir compte de certaines nécessités d'ordre matériel, économique et financier, ajournent sagement la réalisation du monopole à une époque lointaine, qu'elles se refusent à déterminer, M. Monod

comme M. Buisson est de ceux-là. Serait-ce donc pour conserver son crédit sur ses amis qu'il parle du rôle de l'Église en termes positivement blessants et injustes ?

« C'est le propre de l'Église catholique, dit-il, de n'avoir jamais pu, sauf dans les pays où elle est en minorité, être une Église libre dans un État libre, se contenter de travailler au perfectionnement et au salut des âmes dans le domaine de la charité et de la religion, sans prétendre aussi asservir les intelligences et régenter les institutions et la société tout entière ; l'Église catholique se considère comme persécutée dès qu'elle n'est plus maîtresse ; aussi, dès qu'elle ne commande plus, devient-elle révolutionnaire. » Je ne relèverai pas les arrière-pensées que M. Monod découvre dans le refus des catholiques à accepter les clauses de la loi de séparation (1) ; sauf sur la question des donations pieuses et celle des congrégations, il loue l'État d'avoir « opposé aux invitations de l'Église à la persécution, une tolérance imperturbable et un libéralisme, qu'aucune provocation n'a pu troubler ».

L'État ayant laissé l'Église « accomplir librement sa mission religieuse dans les conditions et les formes traditionnelles », celle-ci, « déçue dans sa soif de martyr, a entrepris sa campagne scolaire comme si elle cherchait à pousser le parti républicain à la mesure répressive et oppressive des monopoles et à obtenir enfin cette persécution qui provoquerait la révolte des consciences et des intérêts qu'elle attend ». M. Monod adjure ses amis

(1) M. A. Leroy-Beaulieu a rétabli sur ce point les faits avec une incontestable compétence dans le *Journal des Débats*, n^{es} du 21 octobre et du 7 novembre 1911.

de ne pas faire cette faute, de ne pas compromettre de sérieux avantages dans « la plus redoutable des aventures ».

Comment M. Monod, qui est un de nos historiens les plus solidement documentés, de la science à la fois la plus large et la plus précise, peut-il méconnaître aussi complètement les caractères de l'Église catholique? C'est qu'il appartient à cette école, aujourd'hui en décadence, du rationalisme sceptique, qui élimine du champ de ses études les questions théologiques et les vertus spirituelles, n'admet les effets de la religion que dans le domaine vague du sentiment et ne lui fait place que sous la forme de la description purement extérieure des faits et des personnes et de l'analyse des documents. Le judaïsme réformiste, le protestantisme libéral, c'est le maximum que puissent accepter des esprits formés par la culture contemporaine; une foi qui se considère comme indispensable à une société, la croyance catholique en France, la croyance protestante de l'Angleterre ou de l'Allemagne au seizième siècle, constituent, selon M. Monod et ses amis, à la fois un anachronisme et un danger. — Heureusement que de visibles symptômes annoncent le déclin de la philosophie du dix-huitième siècle, liée à la foi révolutionnaire!

Le moment n'est peut-être plus si éloigné où, cessant de considérer la religion comme une affaire privée, indifférente à l'État si elle ne lui est pas directement nuisible, on y reconnaîtra un élément essentiel de l'organisation sociale, le gage le plus sûr du progrès matériel et moral d'un pays. Ce jour-là, mais ce jour-là seulement, il pourra être sérieusement question d'apaisement, parce

comme M. Buisson est de ceux-là. Serait-ce donc pour conserver son crédit sur ses amis qu'il parle du rôle de l'Église en termes positivement blessants et injustes ?

« C'est le propre de l'Église catholique, dit-il, de n'avoir jamais pu, sauf dans les pays où elle est en minorité, être une Église libre dans un État libre, se contenter de travailler au perfectionnement et au salut des âmes dans le domaine de la charité et de la religion, sans prétendre aussi asservir les intelligences et régenter les institutions et la société tout entière ; l'Église catholique se considère comme persécutée dès qu'elle n'est plus maîtresse ; aussi, dès qu'elle ne commande plus, devient-elle révolutionnaire. » Je ne relèverai pas les arrière-pensées que M. Monod découvre dans le refus des catholiques à accepter les clauses de la loi de séparation (1) ; sauf sur la question des donations pieuses et celle des congrégations, il loue l'État d'avoir « opposé aux invitations de l'Église à la persécution, une tolérance imperturbable et un libéralisme, qu'aucune provocation n'a pu troubler ».

L'État ayant laissé l'Église « accomplir librement sa mission religieuse dans les conditions et les formes traditionnelles », celle-ci, « déçue dans sa soif de martyr, a entrepris sa campagne scolaire comme si elle cherchait à pousser le parti républicain à la mesure répressive et oppressive des monopoles et à obtenir enfin cette persécution qui provoquerait la révolte des consciences et des intérêts qu'elle attend ». M. Monod adjure ses amis

(1) M. A. Leroy-Beaulieu a rétabli sur ce point les faits avec une incontestable compétence dans le *Journal des Débats*, n^{os} du 21 octobre et du 7 novembre 1911.

de ne pas faire cette faute, de ne pas compromettre de sérieux avantages dans « la plus redoutable des aventures ».

Comment M. Monod, qui est un de nos historiens les plus solidement documentés, de la science à la fois la plus large et la plus précise, peut-il méconnaître aussi complètement les caractères de l'Église catholique? C'est qu'il appartient à cette école, aujourd'hui en décadence, du rationalisme sceptique, qui élimine du champ de ses études les questions théologiques et les vertus spirituelles, n'admet les effets de la religion que dans le domaine vague du sentiment et ne lui fait place que sous la forme de la description purement extérieure des faits et des personnes et de l'analyse des documents. Le judaïsme réformiste, le protestantisme libéral, c'est le maximum que puissent accepter des esprits formés par la culture contemporaine; une foi qui se considère comme indispensable à une société, la croyance catholique en France, la croyance protestante de l'Angleterre ou de l'Allemagne au seizième siècle, constituent, selon M. Monod et ses amis, à la fois un anachronisme et un danger. — Heureusement que de visibles symptômes annoncent le déclin de la philosophie du dix-huitième siècle, liée à la foi révolutionnaire!

Le moment n'est peut-être plus si éloigné où, cessant de considérer la religion comme une affaire privée, indifférente à l'État si elle ne lui est pas directement nuisible, on y reconnaîtra un élément essentiel de l'organisation sociale, le gage le plus sûr du progrès matériel et moral d'un pays. Ce jour-là, mais ce jour-là seulement, il pourra être sérieusement question d'apaisement, parce

que la conciliation se fera sur le terrain des consciences, par le respect des croyances chrétiennes et de leurs représentants.

*
* *

L'insistance avec laquelle M. G. Monod dénonce les périls attachés à la réalisation du monopole scolaire n'est pas restée sans écho ; dans deux articles récents, les *Annales de la jeunesse laïque* se rallient à cette thèse (1). Nous négligeons, en les résumant, les considérations auxquelles il a déjà été fait place.

M. Lejeune est, en principe, pour la liberté d'enseignement, mais à la condition que l'on « respecte l'enfant » : c'est ce que l'Église ne fait pas ; dans les écoles placées sous sa direction « les faits historiques sont odieusement dénaturés, la République est constamment bafouée, la morale est déplorable ». On a donc été obligé « considérant la fureur de l'attaque (dirigée par l'évêque contre l'école laïque) et l'indifférence d'un gouvernement prônant l'apaisement et la détente, promettant toujours des lois de défense laïque, mais n'aboutissant jamais à des actes décisifs », — de réclamer le monopole de l'État « pour l'éducation de la jeunesse, qui est une chose publique et nationale ». Ce monopole est essentiellement désirable ; « il pourrait mettre fin à bien des conflits, tarirait dans leur source beaucoup de luttes morales, religieuses et sociales », rétablirait l'union « entre les futurs citoyens, ferait des esprits plus éclairés,

(1) Avril 1911, article signé Ch. LEJEUNE ; janvier 1912, article signé MAS-THIVET.

plus calmes, plus justes, sans plus compromettre la liberté que le service militaire obligatoire pour tous ».

Néanmoins M. Lejeune se déclare touché par les objections présentées par MM. Buisson et Monod et il fait valoir, entre autres, cette considération que le personnel, devenu disponible, des écoles libres, envahira les écoles fondées par l'État pour recevoir sa nouvelle clientèle. « Tout ce que l'on aura gagné, c'est que le personnel animé de l'esprit clérical, au lieu d'exercer dans les écoles paroissiales aux frais de l'Église, exercera dans les écoles communales aux frais de l'État. » — Nous aurons rendu à l'Église l'immense service de la débarrasser d'un fardeau écrasant, un million d'élèves à instruire, 15 à 20.000 maîtres à rétribuer; nous lui aurons, par contre-coup, rendu ce service « de faciliter le déploiement de ces œuvres complémentaires de l'école, de cette éducation professionnelle et civique de l'adolescence, juste au moment où tous les autres pays, nos voisins et nos rivaux, se jettent avec une véritable fièvre dans cette entreprise, où ils voient clairement un suprême intérêt national. » L'État français n'a pas trop, aujourd'hui, de toutes ses ressources pour se vouer aux œuvres post-scolaires, trop longtemps négligées. « Le jour est proche, a écrit M. Buisson, où nous allons nous réveiller de cette torpeur. Nous voudrions à tout prix regagner le temps perdu. C'est ce jour-là que nous aurons besoin de toutes nos ressources et de toutes nos énergies. Et nous serons heureux de ne pas les avoir jetées dans le gouffre du monopole. »

Donc ajournons la question ! « Lorsque nous aurons organisé partout les œuvres post-scolaires, lorsque nous

aurons obtenu de l'administration, des instituteurs et des parents, qu'ils poursuivent (devant les tribunaux) toutes les attaques du parti clérical contre l'école laïque, il sera peut-être encore temps, si la persécution (de l'Église contre les instituteurs) continue, de voir si l'établissement du monopole donnerait de meilleurs résultats. » Et M. Lejeune conclut : « Au lieu de décréter le monopole, on peut l'obtenir en fait à la condition de le vouloir. »

Jacobin de bonne souche, M. Mas-Thivet commence par se demander si le monopole de l'enseignement n'est pas en contradiction avec les Droits de l'homme. « La liberté, dit l'article 4, consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui ; » et d'après l'article 5, la loi n'a le droit de défendre que « les actions nuisibles à la société ». Or, qui se déclare ennemi déclaré de toutes les libertés, peut-il réclamer la liberté d'enseigner la jeunesse et de la former à son image ? Assurément non. « Ce que nos adversaires, dit l'écrivain des *Annales*, veulent être libres d'enseigner, c'est le mépris de quiconque ne partage pas leur foi romaine, c'est l'intransigeance du papisme ultramontain, c'est la haine de toute institution démocratique, c'est le dénigrement de toute l'œuvre de la Révolution française. Ce qu'ils exigent des pouvoirs publics, la menace à la bouche, c'est le prétendu droit d'instruire les jeunes générations dans l'obéissance passive aux ordres d'une autorité étrangère, dans le renoncement à toute initiative généreuse, même à toute idée personnelle, de les dresser, affamées de toutes les servitudes du corps et de l'esprit, contre la jeunesse encore éprise de liberté et cherchant la liberté à la lumière de la raison. — Cette

entreprise sur le cerveau, sur l'âme de nos enfants, n'est-elle pas précisément, et au premier chef, une de ces *actions nuisibles à la société* que la Déclaration reconnaît à la loi le droit de défendre? Nul homme de bonne foi ne se refuserait à l'admettre. »

Du moment où l'instituteur public observe une attitude vraiment neutre, « se gardant soigneusement de toute théorie métaphysique, s'abstenant de prononcer un seul mot qui puisse trahir sa foi religieuse ou son incrédulité », l'école, selon M. R. Poincaré, sera « en mesure d'abriter toutes les confessions et toutes les croyances sans en gêner aucune ». — « Nul, en ce cas, ne pourra soutenir raisonnablement que les familles ont le *droit* de faire élever leurs fils, leurs filles, dans d'autres établissements que ceux de l'État. »

Mais, ce droit au monopole de l'enseignement, qui est incontestable, convient-il que la République en use dans les conjonctures présentes? Non, et voici pourquoi.

En premier lieu, nous risquerions une crise politique, l'Église devant mettre à profit la circonstance pour lancer à l'assaut de l'établissement républicain toutes ses troupes, qu'appuieraient « tous les progressistes, acquis depuis de longues années déjà à la cause cléricale » et « tous les modérâtes ».

En second lieu, la réalisation du monopole entraînerait de lourdes charges financières.

En troisième lieu, le personnel actuel des instituteurs n'a pas suffisamment l'esprit de neutralité défini plus haut. Les jeunes maîtres, qui ont vécu dans une atmosphère de bataille, manquent des qualités « qui les désigneraient pour une œuvre de pacification, d'union natio-

nale », sans parler du groupe turbulent qui affiche des tendances syndicalistes révolutionnaires.

C'est ainsi qu'on se voit obligé d'ajourner l'établissement du monopole de l'enseignement primaire ; mais on le préparera — et on assurera son succès définitif — par une série de mesures sagement combinées : répression efficace des « attaques de l'Église romaine » par le sévère châtement de quiconque, sous diverses formes, aura détourné ou tenté de détourner un élève de son devoir de fréquentation scolaire ou de son devoir d'obéissance à l'égard de l'instituteur ; — surveillance et inspection des écoles privées.

Nous rejoignons ainsi les projets actuellement soumis par le gouvernement à la Chambre des députés et qui, on le sait, portent sur trois points : Garanties effectives de l'obligation scolaire ; — conditions spéciales à l'enseignement privé ; — défense de l'école publique dite « défense laïque ».

Les sanctions de la fréquentation scolaire peuvent être recherchées de bonne foi et sans arrière-pensée par les hommes politiques de toute nuance, — à la condition expresse que l'on distingue les absences motivées par des raisons de conscience.

Le contrôle des écoles privées par l'État ne soulève pas d'objections de principe ; c'est une affaire de tact et de mesure, de même que pour les titres professionnels à réclamer du personnel enseignant.

Le projet de « défense laïque » est, au contraire, gros

de dangers et de complications. Les partisans du monopole, les radicaux, les francs-maçons chercheront à y prendre leur revanche des concessions que les nécessités gouvernementales leur auront arrachées à leur corps défendant. On connaît l'insidieux amendement déposé par M. A. Brard au nom des « bleus de Bretagne » ; il donnera lieu à des luttes ardentes, et le ministère de M. R. Poincaré n'évitera le monopole direct ou déguisé qu'au prix d'engagements formels à tenir l'Église en respect. Et ce seront de nouvelles atteintes à la liberté religieuse.

L'enfant est-il susceptible d'être puni pour avoir, sur l'ordre de ses parents, refusé de fréquenter l'école publique en raison de l'emploi de tel livre hostile à sa foi ou de l'attitude antireligieuse du maître ?

Les parents sont-ils susceptibles d'être condamnés par les tribunaux pour l'acte ci-dessus indiqué ?

Les ecclésiastiques qui auront usé de leurs pouvoirs religieux pour s'opposer à la fréquentation de l'école publique par des motifs de conscience, tombent-ils, oui ou non, sous le coup de l'article proposé : « Quiconque par violences, menaces ou abus d'autorité, aura déterminé les père, mère, tuteur ou personnes responsables d'un enfant à retirer cet enfant d'une école publique... sera puni, etc. » ?

Si oui, la loi projetée est une loi de persécution religieuse, contre laquelle s'insurgeront, avec les catholiques, tous les esprits indépendants. Nous avons d'autant plus lieu de redouter à cet égard les pires extrémités, que le ministère de M. Poincaré — il ne s'en cache pas — ne peut maintenir sa majorité qu'en donnant satisfaction à la Chambre sur la question religieuse.

Voilà donc où nous en sommes après quarante ans d'un régime qui s'annonçait comme une ère — plus que de liberté — de libération.

L'Église catholique, sans statuts et sans titres, dépouillée de ses biens, jouissant par pure tolérance des lieux de culte qu'elle avait fondés, doit aujourd'hui porter la peine de la mauvaise organisation de l'enseignement primaire obligatoire et laïque. Ses curés et ses évêques auront à en répondre devant les tribunaux.

Je relisais tout à l'heure dans la 1^{re} épître de saint Pierre les lignes suivantes qui s'ajustent très heureusement à la situation présente du clergé français :

« Si quelqu'un d'entre vous souffre (c'est-à-dire est puni) à titre de *chrétien*, qu'il n'en ait point de honte, mais, plutôt, qu'il glorifie Dieu de ce nom même ! »

MAURICE VERNES.



LE véritable être collectif est formé par l'association volontaire d'êtres convergents qui se partagent des fonctions solidaires et travaillent, d'après l'impulsion du passé, dans l'intérêt de leur postérité.

AUGUSTE COMTE.

Napoléon à Sainte-Hélène ⁽¹⁾

L'agonie de Napoléon sur le rocher de Sainte-Hélène deviendra pour les écrivains de l'avenir, dans quelque mille ans, peut-être, une tragédie aussi poignante que les aventures de la Grèce héroïque. Les tristesses et les colères de l'empereur déchu vaudront bien les regrets et les imprécations de Philoctète dans son île de Lemnos. Mais, pour nous, qui vivons à moins d'un siècle de ce drame, qui subissons le contre-coup des crises dont il a été le dénouement, trop d'impressions contraires nous partagent pour que nous y voyions simplement matière à littérature ; l'émotion théâtrale n'est pas de mise en de si graves circonstances. Plus d'un, parmi nous, dira comme le brave capitaine Baudin, à qui l'on proposait de sauver l'Empereur en le faisant sortir de Rochefort au travers de la croisière anglaise, qu'« il n'a aucune affection pour cet homme, ni même aucune compassion pour son malheur », mais qu'enfin l'on pouvait souhaiter qu'il ne tombât pas vivant entre les mains des Anglais. Et ceux-ci, qui l'eussent volontiers rendu au roi de France pour le pendre, devaient se joindre à Baudin pour regretter qu'il ne fût pas mort à Waterloo.

L'ouvrage de M. Frédéric Masson marque un effort

(1) *Napoléon à Sainte-Hélène*, par FRÉDÉRIC MASSON, Paris, Goupil, 2 vol., 1912.

sérieux pour atteindre à l'impartialité dans le récit de cette catastrophe épique, dont le souvenir agit encore sur les nerfs de tant de braves gens. Sans doute, eût-il pu s'en approcher davantage, même en accordant qu'on ne puisse jamais atteindre au calme absolu. Son livre servira en quelque sorte de palier pour monter à ces altitudes, où, dans la sérénité de la lumière, au-dessus des nuages, les historiens de tous les partis, et de tous les pays, peuvent se rencontrer, se donner la main, échanger leurs propos en gardant leurs différences. Grâce à l'autorité de M. Masson en choses napoléoniennes, on ne verra plus dans Hudson Lowe un despote féroce, jouant avec son captif comme le chat avec la souris : on verra plutôt deux chats en conflit, qui se claquemurent chacun à part, en aiguisant leurs griffes pour se défendre à l'occasion.

Cependant, d'une façon générale, il est deux tendances fâcheuses auxquelles M. Masson ne sait pas échapper. La première est une sévérité passablement rêche envers qui s'écarte du loyalisme napoléonien, même ne s'y fût-on rallié que par la force des choses. En ces époques de crises, qui sait garder sa tête ? « L'homme heureux est celui qui se cache de moi au fond de quelque province », disait Napoléon lui-même, au beau temps de sa splendeur (1). J'aurais souhaité vivement être cet homme-là sous son règne, et l'être aussi bien sous Louis XIV : le roi Bourbon étant peu sympathique, l'empereur Bonaparte pas du tout, et le souverain Démos antipathique de tous points. Mais ce n'est pas ainsi, je le confesse, que

(1) Cité par Taine, *Régime moderne*, I, 89.

l'on se prépare aux grands services dont l'État peut avoir besoin. Il sied, pour qui se tient dans la coulisse, de pardonner beaucoup à ceux qui affrontent la scène, et de ne pas regarder comme indélébile l'onction sacramentelle dont l'Empereur s'était fait sanctifier par le Pape, — avant de le jeter en prison.

La seconde tendance que l'on puisse reprocher à M. Masson est de ne pas se décider à choisir entre l'invocation du droit et le souci de l'opinion qui, généralement, n'en a cure. Si les Bourbons, ayant mis la main sur Napoléon, l'avaient fait juger et fusiller, comme les Anglais le souhaitaient de tout leur cœur, observe M. Masson, il y aurait eu, sans doute, une révolte du sentiment général en France : le jugement eût-il été le plus légal et le mieux motivé du monde. — D'accord. — Mais aussi, quand Napoléon s'évade de l'île d'Elbe pour rentrer en France et déchaîner à nouveau la guerre, on ne doit pas être surpris si l'opinion européenne s'inquiète peu de connaître ses griefs de droit, le non-paiement de sa pension, ses réclamations de famille, bref, tout ce que l'on appelle généralement les « comptes d'apothicaire ».

Ce qu'il fallait dire — et il est étrange que M. Masson ne relève pas cette belle carte de son jeu — c'est que, de son propre aveu, l'Angleterre avait laissé Napoléon s'échapper d'Elbe par haine des Bourbons (1). Il est

(1) Cf. Sir CHARLES DILKE, *Quarterly Review*, janvier 1910, p. 254. — Ainsi s'explique-t-on qu'un Anglais, Thomas Richards, allant voir Napoléon à l'île d'Elbe, fût surpris de l'extrême négligence dont faisait preuve la croisière britannique (*Harper's Magazine*, anv. 1911, p. 173.) — Lors du centenaire de Pitt, en 1908, les revues anglaises ont déclaré que la haine des Bourbons avait été

même à croire que des banquiers anglais lui fournirent les fonds nécessaires. Là, et non ailleurs, se trouve la faute capitale, criminelle de l'Angleterre, qui lui interdisait de traiter Napoléon captif comme elle le fit.

Le reste, à nos yeux, est accessoire et provient souvent de malentendus auxquels Napoléon eut sa part volontaire, qu'il provoqua même quelquefois au début, persuadé que les libéraux anglais ne le laisseraient pas indéfiniment sur cette terre hostile et qu'il ne pouvait que gagner à rendre impossible la situation (1). Lowe était un esprit subalterne, dévoré de terreur à l'idée de se voir compromis s'il négligeait un point de sa consigne, mais prêt à toutes les complaisances pourvu qu'il eût garantie de ce côté. Les Anglais en conviennent, il eût fallu dans cette île, comme dans un navire au grand large, un marin habitué au libre exercice du commandement en pleine mer — surtout à cette époque où le télégraphe n'existait pas — et non point un soldat inquiet à chaque instant d'exécuter ponctuellement sa consigne.

Afin de mieux accabler Lowe on témoigne une indulgence un peu large pour la politesse de l'amiral Cock-

le principe cardinal de sa politique. Elle s'est transmise à ses successeurs ; il faut s'y reporter pour comprendre leur attitude qui, dans les affaires italiennes de 1860, notamment, scandalisait la reine Victoria. — Mais il est juste de rappeler ici que Gneisenau, lors du Congrès de Vienne, avait proposé de favoriser l'évasion de l'île d'Elbe, pour rallumer la guerre civile en France. Toutes les hautes Puissances de l'Europe se valaient.

(1) On sent, toutefois, la détresse du pauvre être que devient Napoléon quand il interroge Malcolm, et demande à ce dernier s'il pense qu'on le gardera toujours à Sainte-Hélène. « L'amiral répondit *oui* et lui conseilla de se résigner à son sort. » (25 juillet 1816 : — *A Diary of Saint-Helena*, p. 39.)

burn, son prédécesseur au gouvernement de l'île, et pour la dignité de l'amiral Plampin, le successeur de Malcolm à la station navale ; outre que l'on augmente indûment son dossier tout personnel. — Il se faisait un plaisir, nous dit-on, de rabaisser l'Empereur en l'appelant « général ». — Nullement : pris entre ses ordres formels, qui lui interdisaient l'emploi du titre impérial, et le désir de ne pas froisser inutilement, il l'appelait en désignant la résidence de Longwood : « Celui qui est là-bas. » Malcolm, si bien vu des historiens, n'appelle jamais Napoléon que « Bonaparte » tout court (1). — Quant au fameux livre de Sir John Hobhouse sur la campagne de 1815, confisqué (avec la permission de l'auteur, qui laissait le gouverneur juge de le remettre ou non) parce qu'il portait sur la reliure le nom de l'Empereur, j'avoue que la dédicace me paraît un peu « raide » dans sa teneur ; et je me demande comment un agent de la présente République française se conduirait en pareil cas (2). De fait, le grave amiral Malcolm, — dont il est assez singulier que, tout en admirant le caractère, on

(1) Wellington écrivait même à Malcolm, employant pour le prisonnier le sobriquet des badauds de Londres : « Dites à Boney que je trouve ses appartements à l'Élysée-Bourbon très convenables et que j'espère qu'il aime les miens chez Balcombe. » (MASON, I, 232.)

(2) Voici la dédicace gravée sur le plat de cet ouvrage en deux volumes, intitulé « le Dernier Règne de l'Empereur Napoléon », telle que nous la montre la photogravure du livre : « Imperatori Neapoleoni | æquo modo adversa tulerit animum | miratus | volumina hæc | in quibus res nuper ab infelici Gallia | reducis herois auspicio | et restaurandæ liberatis spe tentatas | simplici sermone narravit | D. D. DD. O | Auctor Anglicus | I. C. HOBHOUSE. »

utilise, chez nous, peu ou point le journal (1) — déclara franchement à Napoléon qu'il eût agi de même et qu'il approuvait la confiscation.

La vérité est — Malcolm le notait de bonne heure, avec une ironique perspicacité — qu'il ne déplaisait pas à Napoléon d'avoir toujours quelques griefs en réserve. M. Masson confirme cette impression en montrant combien le sacrifice inutile de sa vaisselle plate fut fait en vue de la galerie. Quand on le prenait au mot, comme dans l'affaire de la comtesse de Loudon, s'arrêtant à Sainte-Hélène, qu'il avait refusé d'aller voir chez le gouverneur, et qui se rembarqua sans chercher à le voir lui-même autrement, il était furieux, et en faisait crime à Hudson Lowe (2). Napoléon, parlant à Gour-

(1) Il ne semble pas que M. Masson l'ait consulté ; car, à propos de l'orageuse dernière entrevue de l'Empereur et du gouverneur, le 18 août 1816, à laquelle Malcolm assista seul en tiers, ce journal eût répondu aux questions sur lesquelles M. Masson reste indécis, — comme de savoir si Napoléon a menacé d'aller s'asseoir à la table des officiers ou des soldats du régiment qui le gardait. Il l'a dit très positivement.

(2) L'affaire est assez typique pour mériter qu'on s'y arrête un instant. La comtesse de Loudon était la femme du marquis de Hastings, gouverneur-général de l'Inde, de qui dépendait Sainte-Hélène. Pairesse d'Angleterre à titre personnel, ce qui était peu de chose en l'occasion, elle était cependant, par son mari, le premier personnage officiel de l'île. Sir Hudson invita Napoléon à dîner « pour rencontrer la comtesse ». Sur ce, Lord Rosebery s'indigne de son manque de tact ; M. Filon renchérit sur le compte de cette *femelle* qui voulait « se payer la tête de l'Empereur » ; et Mme Arvède Barine imagine plaisamment qu'on aura voulu montrer à Napoléon une vraie comtesse, et non pas une « Madame Sans-Gêne » comme étaient les femmes de sa Cour, aux Tuileries.

Or, Napoléon avait simplement refusé l'invitation en alléguant deux raisons spécieuses, qui montraient la fausseté de sa situation

gaud, disait du gouverneur qu'il pouvait le ruiner de réputation et que l'on ajouterait foi à tout ce qu'il en raconterait. Par là s'explique la virulence de ses invectives dans leur dernière entrevue, trop peu de semaines après le débarquement de Lowe, et qui devait malheureusement les séparer net pour la suite des années. Malcolm, qui n'aimait point Sir Hudson, mais qui traitait Napoléon avec plus de politesse usuelle que de vrai respect, et qui gardait envers lui son franc-parler, ne se gêna pas pour lui exprimer son sentiment. Surprise de l'Empereur : « Bah !... » Il essaie de protester et d'incriminer les intentions de Lowe. — « Auriez-vous admis », répond imperturbablement Malcolm, « que l'un de vos gouverneurs se laissât traiter comme vous avez traité Sir Hudson en ma présence, le 18 août ? » — Et Bonaparte de s'écrier encore : « Bah ! » (1) — L'Empereur avait tous les droits, objecte M. Masson, parce qu'on

officielle, à laquelle on ne pouvait remédier qu'en donnant des entorses au règlement. D'abord, avec le simple grade de général qu'on lui attribuait, le maréchal Bertrand devait avoir la préséance. — « On vous eût certainement donné la première place », avait répliqué Malcolm. — Ensuite, il ne pouvait franchir certaines limites sans être accompagné d'un officier anglais. — « Je me serais fait un devoir de l'escorter moi-même », avait répondu le gouverneur, — réponse qui scandalise un autre historien de Napoléon, M. Frémeaux.

Quoi qu'il en soit, « la comtesse » s'étant embarquée sans approcher de Longwood, où, comptant sur une visite d'elle à Mme Bertrand, de la famille anglaise des Dillon, il espérait fort la rencontrer, Napoléon marqua son vif mécontentement ; et, d'après le vrai journal d'O'Méara, dont le manuscrit, différent du texte imprimé, se trouve aux États-Unis, l'Empereur accusa Hudson Lowe d'avoir détourné la comtesse de ce qu'il regardait comme un devoir de charité.

(1) MALCOLM, *Diary*, pp. 152-3.

le retenait prisonnier contre toute règle. — Aucun gouverneur ne pouvait entrer dans cet ordre d'idées. Mais lui, Napoléon, n'était-il pas en faute d'être venu se jeter dans la gueule du loup sur la foi puérile de quelques souvenirs classiques ? Avait-il oublié l'enlèvement, par les Anglais, du général Napper Tandy dans son auberge de Hambourg, ce qui lui avait permis de frapper la ville hanséatique d'une lourde contribution, dont on estime qu'une partie lui resta dans la poche ? Négligeait-il aussi sa propre attitude envers les princes d'Espagne, auxquels il avait, d'ailleurs, fait subir certains traitements semblables à ceux qu'on lui infligeait ?

— Non ; dès sa jeunesse, il semble avoir eu plus d'attrait, de sympathie, d'admiration pour la nation anglaise (ne disons pas le gouvernement) que pour tout autre peuple, y compris le peuple français. Sans la Révolution, peut-être eût-il pris du service dans l'armée britannique, et fût-il devenu — l'occasion aidant — le collègue de Wellington, le *field-marshal* Lord de Buonaparte (1) ;

(1) Sa conversation, sur ce point, avec Malcolm, est confirmée par les souvenirs de son parrain, que M. Chuquet a publiés dans le troisième volume de ses *Études d'histoire*. — Noter encore son opinion exprimée à Malcolm : « Les Anglais n'auraient pas dû lui faire la guerre à son retour de l'île d'Elbe ; il offrait toutes les concessions, et tout dépendait de l'Angleterre... C'était une mauvaise politique d'imposer une contribution à la France ; il valait bien mieux lui enlever du territoire dès le début ; la sensation eût été violente, tout d'abord, mais on aurait bientôt oublié » (p. 33). Il revient encore à cette idée, six mois plus tard : « L'Angleterre aurait dû me laisser sur le trône de France, humilier le pays, et le réduire aux frontières que les Anglais désiraient » (p. 105). — Comparer l'étude d'Albert Sorel sur « l'Angleterre et l'émigration », qui montre Louis XVIII et les émigrés, pendant la Révolution, aussi intraitables que les Jacobins pour refuser

sous cette forme, au moins, il eût trouvé fort bon de garder son nom patronymique. En somme, vainqueur ou vaincu, il était toujours dupe de son imagination.

Où le malentendu arrive au comble, c'est dans le cours de sa dernière maladie. Napoléon se persuade que Lowe désire sa mort pour délivrer le monde et l'Angleterre d'un cauchemar ; mais, en admettant la thèse de M. Masson, que Lowe aurait accepté son poste à cause du traitement superbe, et aussi parce que nul autre n'en voulait subir les charges, la mort de l'Empereur était la dernière éventualité qu'il dût souhaiter, assuré qu'il était de demeurer en place et d'économiser magnifiquement. En revanche, lui, Sir Hudson, se convainc de plus en plus, encouragé par les racontars fous de Gourgaud repartant pour l'Europe (1), que Napoléon joue la maladie et ne cherche qu'une occasion de s'évader en se dissimulant à tous les regards. Comédie lamentable, où l'on voit les deux adversaires se tromper à qui mieux pis.

d'admettre la mutilation du territoire (*Essais d'histoire et de critique*, Paris, Plon, 1883).

On pourrait reprendre ici la comparaison du poète, et dire que Napoléon avait seulement pour la France l'estime d'un officier pour un bon cheval de bataille ; mais que, chez l'Anglais, il voyait un cavalier pareil à lui et digne de lui.

(1) A quoi tiennent les choses ! L'une des causes du départ de Gourgaud fut que son célibat lui pesait. Que n'avait-il demandé la main de la charmante Betzy Balcombe ! « Nous avons causé ensemble de Gourgaud », écrivait, en 1825, un officier de marine, mort contre-amiral sous Louis-Philippe, qui la rencontrait en Australie et dont nous avons le Journal inédit sous les yeux. « Il m'a paru que M. de Montholon était mieux dans son souvenir. » Mais « elle m'a répété dix fois qu'elle préférait les Français aux Anglais, ainsi que leurs usages ». (Baron DE BOUGAINVILLE, *Voyage de la Thétis et de l'Espérance*.)

Tel cuide engeigner autrui,
Qui souvent s'engeigne soi-même.

Le livre superficiel de Lord Rosebery sur la captivité de Napoléon a été, pour les Anglais, l'occasion de faire leur examen de conscience. Ils passent volontiers condamnation sur quatre chefs : la maladresse du choix de Lowe pour gouverneur, insuffisant à sa position ; l'absurdité de refuser à Napoléon son titre d'empereur, d'autant que l'Angleterre avait failli le reconnaître et traiter officiellement avec lui, en 1806 ; la mesquinerie du traitement qu'on lui allouait ; enfin, l'indignité du logement qu'on lui attribuait. Mais, au delà, ils se réservent. Ils trouvent que, pour le repos du monde, il était aussi bien à Sainte-Hélène qu'ailleurs, et que les précautions prises pour sa sûreté n'étaient peut-être pas toutes inutiles (1). Je crains que ce ne soit le verdict de « l'impartiale postérité », si la postérité se mêle vraiment d'être impartiale.

Un Français peut, en effet, garder aussi sa réserve. « Sur la valeur publique de Napoléon, le cours de l'histoire a prononcé. Il a échoué, il a amené la ruine de son pays — quoique pour des raisons dont il n'était pas absolument le maître — surtout, peut-être, par la grandeur

(1) Cf. Holland Rose, « Napoleon's Detention at St. Helena » ; dans les *Owens College's Historical Essays* ; 1902, pp. 510-11. — Le projet d'évasion indiqué par le docteur Rose semble bien être celui dont parle à mots couverts la comtesse Bertrand, causant avec O'Méara, *Century Magazine*, mars 1900, p. 786.) — M. Frémeaux affirme que Napoléon ne songea jamais à s'évader (*les Derniers Jours de l'Empereur*, éd. illustrée, p. 22). Il y songeait bien parfois. Mais en reconnaissant qu'il avait au plus cinq chances sur cent de réussir (O'Méara, *ibid.*, p. 183.)

de son génie, qui devait, quel que fût l'état de la France, le rendre dangereux pour les Puissances voisines. Il a stimulé les forces qui devaient être les plus fatales à la France, — le sentiment du nationalisme en Italie et en Allemagne, le développement de l'impérialisme colonial en Angleterre (1) ». Voilà pour le dehors. — A l'intérieur, nombre de gens lui font gloire d'avoir canalisé, dirigé le cours de la Révolution pour en obtenir des effets utiles. Ne discutons pas. Il est au moins un chapitre où la contradiction paraît difficile. Le Code Napoléon est l'une des causes — l'une seulement, mais assurément l'une — qui provoquent la dépopulation actuelle de la France. Parcourez les généalogies familiales d'avant la Révolution, nobles, bourgeoises ou mixtes, surtout en province : les familles y semblent nombreuses et prolifiques sans compter. Du jour au lendemain, dans ces mêmes familles, la tradition s'arrête, les générations se restreignent. L'Empereur a voulu mettre, par l'émiettement des fortunes, tous les citoyens dans la main de l'État (2). La résistance se produit aussitôt. Et l'on aper-

(1) *Quarterly Review*, « The later years of Napoleon », janvier 1901, p. 223. M. Masson estime également que la chute de Napoléon a donné l'empire de la mer aux Anglais (I, 72); et l'Empereur lui-même déclarait à Lord Amherst que cet empire leur appartenait (FRÉMEAUX, p. 37). — Détail généralement ignoré : peu s'en est fallu que le prince Jérôme Napoléon, fils du roi Jérôme, ne devint par sa mère, la reine Catherine, l'héritier du trône anglais.

(2) Waldeck-Rousseau, dont on commence à reconnaître généralement l'ineptie grandiloquente, croyait justifier l'expulsion des moines par cette phrase sommaire : « Quand de la personnalité humaine vous avez retranché ce qui fait qu'on raisonne, ce qui fait qu'on se survit, je demande ce qui reste à cette personnalité. »

çoit vite ce que la France y perd. Si Louis XIV avait promulgué le Code civil, Napoléon lui-même, quatrième enfant, ne fût probablement pas venu au monde. Par là, le régime intérieur de l'Empire se rejoint au système extérieur pour sombrer dans la même faillite. Nous devons à Napoléon une superbe et cruelle auréole de prestige ; mais, si nous la devons payer par des humiliations sans nombre et un déclin sans arrêt, nous pourrions regretter de grand cœur de n'avoir pas eu un sort plus modeste.

Frédéric II prétendait que Sa Sacrée Majesté le Hasard gouverne le monde. On pourrait à ce souverain donner pour reine une autre Sacrée Majesté, l'Incohérence. Napoléon, qui veillait sévèrement à la tenue de sa Cour, n'aimait point les divorces, ce qui ne l'empêcha nullement de divorcer lui-même. A Sainte-Hélène, dans son petit cercle, il a une divorcée, Mme de Montholon, dont M. Masson nous raconte impitoyablement les aventures. Et l'ouvrage se clôt par une gravure montrant une boîte précieuse, avec un camée que lui avait donné le pape Pie VI à Tolentino, léguée par l'Empereur, en gage de respect, à son amie, la fantasque Lady Holland, la femme la plus décriée d'Angleterre, au ban de toute la Cour et de la ville. Après ce long spectacle d'amères tristesses et de désolantes discordes, mettant aux prises les Anglais

— C'est pourquoi, reprenant les façons jacobines de la Révolution et de l'Empire, il travailla de son mieux pour le radicalisme, qui, après avoir retranché à l'homme la propriété et le raisonnement, lui enlève nécessairement le désir de se survivre dans ses enfants devenus esclaves. (Cf. d'HAUSSONVILLE, *Revue Hebdo.*, 3 févr. 1912, p. 39.)

et les Français d'abord, puis les Anglais entre eux, et les Français de même, on ferme le livre avec un sourire, comme si, dans ce pauvre monde, le ridicule et l'absurde devaient toujours avoir le dernier mot.

RENÉ DE KERALLAIN.



CETTE régénération décisive consiste surtout à substituer toujours les devoirs aux droits, pour mieux subordonner la personnalité à la sociabilité. Le mot droit doit être autant écarté du vrai langage politique que le mot cause du vrai langage philosophique. De ces deux notions théologico-métaphysiques, l'une est désormais immorale et anarchique comme l'autre irrationnelle et sophistique. Également incompatibles avec l'état final, elles ne convenaient, chez les modernes, qu'à la transition révolutionnaire, par leur action dissolvante sur le système antérieur. Il ne put exister de droits véritables qu'autant que les pouvoirs réguliers émanèrent de volontés surnaturelles. Pour lutter contre ces théories théocratiques, la métaphysique des cinq derniers siècles introduisit de prétendus droits humains, qui ne comportaient qu'un office négatif. Quand on a tenté de leur donner une destination vraiment organique, ils ont bientôt manifesté leur nature antisociale, en tendant toujours à consacrer l'individualité. Dans l'état positif, qui n'admet plus de titres célestes, l'idée de droit disparaît irrévocablement.

AUGUSTE COMTE.

Revue des Opinions, des Faits et des Idées

L'IMPÔT SUR LE CAPITAL

La Société d'études économiques du département de la Loire vient de discuter un ingénieux projet d'impôt sur le capital fixe présenté par l'un de ses membres, M. Primat.

On sait que c'est Proudhon le premier qui, en 1849, a proposé un impôt sur le capital systématique et général. Plus tard, en 1874, M. Menier, par la plume de M. Yves Guyot, préconisa l'impôt sur le capital comme impôt unique devant se substituer progressivement à tous les autres.

On reconnaît à l'impôt sur les capitaux fixes les qualités suivantes : « 1° Il ne frappe pas la circulation ; 2° il ne frappe pas l'homme, mais la chose ; 3° il n'entrave pas la liberté du travail ; 4° il peut devenir unique ; 5° il a une assiette fixe ; 6° chacun y contribue automatiquement au prorata de la portion du capital national dont il est possesseur ; 7° il n'est pas arbitraire ; 8° il peut être levé à l'époque et de la manière qui convient le mieux au contribuable ; 9° sa perception est économique. » Pour M. Primat, l'impôt sur le capital aurait surtout l'avantage de nous éviter le tyrannique impôt sur le revenu dont les politiciens nous menacent.

Mais c'est à l'application qu'il convient de juger un impôt. La difficulté ici est d'évaluer le capital fixe. Menier s'en remettait aux contrôleurs des contributions directes. M. Primat a de la méfiance. Il propose donc de s'en tenir à la simple déclaration publique du propriétaire avec, comme sanction de la loyauté de cette déclaration, l'autorisation d'acheter ce capital fixe pour « quiconque veut en offrir le prix déclaré augmenté par un coefficient de majoration à déterminer qui sera dans les mains du législateur comme une vanne régulatrice pour modérer la rapidité des mutations. En sorte que, sans expertise, sans jugement, par un système à la fois automatique et modérable, tout capital fixe appartiendra au plus offrant, c'est-à-dire selon toute vraisemblance au plus apte à en tirer bon parti pour le bien de tous. »

Ce système est ingénieux ; mais il soulève de nombreuses et de fortes objections, dont celles de sentiment ne sont pas les plus négligeables. Il est des souvenirs, des traditions et des beautés inestimables, qu'il serait impie de mettre aux enchères. La plupart de ces objections, les collègues de M. Primat les lui ont faites, et il ne semble pas qu'il y ait toujours répondu. Nous ne pouvons pas, pour le moment, discuter cette question ; nous avons voulu seulement la signaler à nos lecteurs. Nous y reviendrons s'il y a lieu.

LES « ENCOURAGEMENTS » AUX BEAUX-ARTS

De M. Toulet, dans la *Revue critique des idées et des livres* :

— Hélas, disait Jean Dolent, je vois bien qu'on récompense les peintres, mais jamais qu'on les punisse.

LE SCANDALE DU PAIN

Dans une brochure bien documentée, M. A. de La Croix-Laval nous avertit que la ration de pain de nos soldats, depuis la réforme de 1908, qui a supprimé la traditionnelle « boule de son », est insuffisante. Pour 342 jours de présence, le soldat recevait 252 kilogrammes de pain. Il n'en reçoit plus, maintenant, que 216, — soit 36 kilogrammes en moins. Il n'en reçoit plus qu'à ses deux repas. « Il en résulte que le Français sous les drapeaux n'a le droit d'avoir faim et de manger que deux fois par jour ». Avec raison, M. de La Croix-Laval demande qu'il y ait distribution obligatoire de 75 à 100 grammes de pain avec le café du matin et distribution facultative, une ou deux fois dans la journée, de 50 à 80 grammes de pain. Il en coûtera 2.610.000 francs au budget; mais nos soldats n'auront plus besoin d'acheter du pain avec leurs deniers.

C'est très joli de donner aux soldats du pain blanc et du chocolat le dimanche; mais il faut d'abord les nourrir.

LA FORCE MOTRICE EN FRANCE

D'après la statistique des forces motrices en 1906 que vient de publier, sous la direction de M. Lucien March, le Service de la statistique générale de la France, la puissance des moteurs installés dans les établissements industriels, agricoles et commerciaux, dans les divers services publics, y compris les moteurs fixes employés par les Compagnies de tramways ou de chemins de fer, peut être évaluée à 3.550.000 chevaux-vapeur.

Ce chiffre total comprend 2.604.000 chevaux pour les moteurs à vapeur, 773.000 pour les moteurs hydrauliques et 173.000 pour les autres moteurs mécaniques.

De 1901 à 1906, la puissance des moteurs hydrauliques a passé de 524.000 chevaux à 773.000, représentant l'aménagement d'environ 55.000 chutes, dont 53.300 sur les cours d'eau non navigables et 1.700 sur les rivières navigables et les canaux. Le nombre des chutes en activité ressort à 43.500 environ, soit une moyenne de 18 chevaux par chute. Les faibles chutes sont de beaucoup les plus nombreuses : 76 p. 100 ont une puissance inférieure à 10 chevaux ; mais, là encore, on constate l'utilisation de plus en plus grande des fortes chutes, liée à l'essor de la production de l'énergie électrique.

A côté des 3.550.000 chevaux-vapeur dont il vient d'être question, la puissance des engins de locomotion représentait, en 1906, un peu plus de 7 millions de chevaux pour les locomotives (13.432) et les voitures automotrices à vapeur (198), 1.200.000 chevaux pour la navigation maritime et fluviale (marine militaire exceptée) et 400.000 chevaux pour les automobiles et motocycles, soit un total général de 12.150.000 chevaux-vapeur pour les moteurs existant en France en mars 1906.

LA CONCENTRATION INDUSTRIELLE

La même statistique nous fournit de précieuses indications sur les progrès de la concentration industrielle.

Les 2.604.000 chevaux employés par les moteurs à vapeur sont répartis dans un peu moins de 50.000 établissements, exactement 49.773, dont 30.498 (61 p. 100)

disposent d'une puissance ne dépassant pas 10 chevaux-vapeur, 16.328 (33 p. 100) utilisent chacun de 11 à 100 chevaux, et 3.147 (6 p. 100) seulement ont une puissance supérieure à 100 chevaux. En comparant ces chiffres à ceux de l'enquête de 1899, on constate une diminution du nombre des établissements appartenant à la première catégorie (30.498 au lieu de 32.136, soit 61 p. 100 au lieu de 68 p. 100); tous les autres ont augmenté. Le nombre des usines disposant de 11 à 50 chevaux s'est accru de 1/5 environ; l'accroissement dépasse 2/5 pour les établissements de 51 à 500 chevaux, il atteint près de la moitié pour ceux de 501 à 2.000 chevaux; quant aux établissements de plus de 2.000 chevaux, leur nombre a presque triplé (143 au lieu de 56); le plus important dispose d'une puissance de 43.000 chevaux.

L'INCONSCIENT DANS L'ÉDUCATION

Du docteur Ch. Fiessinger, dans sa *Clinique thérapeutique du praticien* :

« L'absence de courage moral, la faiblesse des caractères compteront plus tard comme un signe dominant de notre époque. J'entends l'objection : toutes les périodes de richesse et de bien-être général se signalent par des traits de décadence comparables. En êtes-vous bien sûr ? Ou plutôt un certain tempérament ne doit-il pas réduire la généralité de cette formule ? Chacun sait que les trop grandes facilités de vie inclinent à l'indolence. Mais cet alanguissement ne s'étend que sur les heures paisibles de la vie; qu'un orage éclate, le ressort intérieur qui semblait brisé se tend à nouveau dans un élan de vigueur tout à fait inattendu. Exemple : les réactions

soudaines qui, dans les temps de crise, transforment tel bourgeois placide en véritable héros.

« Ces changements brusques, s'ils étonnent les contemporains, puisent leur raison dans une condition mentale qui avait été préparée de longue date : une éducation sévère de l'inconscient. Et ici, je chicanerai quelque peu M. G. Le Bon. Il fournit de l'éducation une formule juste, mais incomplète. « L'éducation, dit-il, a pour but de faire entrer dans l'inconscient « les notions conscientes enregistrées par la mémoire. » L'intelligence est munie d'abord, les idées qui la fécondent se déposent ensuite peu à peu dans les couches profondes et obscures de la conscience. Dans l'espèce, la formule est heureuse, à condition de se restreindre aux notions intellectuelles, à celles qui meublent l'esprit et ne jouent qu'un rôle secondaire dans la formation de l'âme. Dès qu'il s'agit de pétrir un caractère, le procédé manque de vertu efficace. Pour faire des hommes forts et qui ne craignent rien, il faut peu d'explications préalables sur la direction à suivre. Expliquer, c'est affaiblir. Mieux vaut dire : c'est le devoir, parce que c'est le devoir. Toute autre argumentation aboutit à l'analyse, c'est-à-dire à la dissociation. Raisonner un devoir, c'est se fournir des motifs pour ne pas l'accomplir. Il doit être imposé au nom de principes absolus qui dépassent l'expérience. A ce prix, une éducation solide de l'inconscient peut être obtenue et le sujet qui l'a acquise est armé solidement contre les défaillances de la vie.

« Que cette éducation de l'inconscient soit parfaitement négligée de nos jours, nul n'oserait y contredire. L'enseignement officiel l'ignore d'une façon qu'on pourrait qualifier de fabuleuse. Nous vivons, en matière d'enseignements, sur les principes du dix-huitième siècle, alors que les données précises de la psychologie de l'inconscient ne datent que d'une vingtaine d'années. C'est un gros retard. On croit aller de l'avant : c'est un recul qui nous fait rétrograder de quarante siècles. Les Romains et les Grecs, par le culte de la cité et des dieux tutélaires, organisaient déjà cette éducation de l'inconscient qui impose les règles de vie au nom de principes fermés à la discussion. On faisait de l'inconscient sans le savoir, et les

modernes continuèrent pendant tout le moyen âge et jusqu'à Jean-Jacques. Le rationalisme orgueilleux de ce dernier poussé dans ses déductions logiques devait aboutir à la crise actuelle.

« L'accroissement de la criminalité infantile contemporaine, la rupture du foyer familial, la veulerie des honnêtes gens ne reconnaissent pas d'autres causes. Il faut le dire, le mal est général. Dans les établissements libres, les systèmes en vigueur ne valent guère mieux. On se préoccupe plus de faire des bacheliers que des hommes. Si l'éducation religieuse, grande initiatrice de l'inconscient, y est pratiquée dans le jeune âge, plus tard et faute de la rattacher à des vérités humaines, les esprits s'en désintéressent et ne la subissent qu'avec impatience, voire avec révolte. De grosses fautes sont commises dans les deux camps. Quand la méthode n'est pas fâcheuse, elle est appliquée avec maladresse.

« Aux parents incombe une grosse part de la responsabilité. On parle souvent de la contagion merveilleuse de l'exemple. Comment agit-il ? En s'adressant à l'inconscient des intéressés. Les exhortations, les discours sont de peu de prix. On dit que de la discussion jaillit la lumière. Quand des intérêts passionnels sont en jeu, rien de moins évident. Chacun s'enfonce dans son opinion et un peu davantage, sous la pression de la contradiction de l'adversaire.

« Au rebours, l'exemple n'irrite pas la susceptibilité des amours-propres, il ne s'adresse pas à la raison combative et partant consciente des intéressés. Lentement, insidieusement, il enveloppe et pénètre. Parce qu'il ne suscite pas l'opposition du sujet, il franchit sans résistance le barrage des sentiments particuliers, chemine en profondeur et se fixe dans les portions profondes de l'inconscient, d'où lentement et peu à peu, ou soudain et d'un trait brusque, il envahira le champ de la mentalité consciente qu'il modifiera, transformera, bouleversera, à l'insu et souvent au grand étonnement du sujet.

« Si les parents donnaient l'exemple, ils n'auraient guère à se plaindre de leurs fils. Il est exceptionnel qu'un père oisif ait des fils travailleurs. Ou si le père travaille, que sa femme

ne le reprenne pas en présence des enfants, et ne le diminue pas à leurs yeux, par des reproches journaliers. L'inconscient, pour se laisser pénétrer par l'exemple, a besoin d'une atmosphère où la sympathie et la tendresse demeurent imprégnées de respect. A partir d'un certain âge, le silence et la solitude exercent aussi leur influence. En interdisant les agitations de surface, le recueillement favorise le dépôt des matériaux précieux où se cristallisent les éléments qui font les caractères de haute trempe. Ce sont là méthodes d'application difficile. La fougue de la jeunesse y répugne et il faut déjà être homme pour en connaître le fruit. Aussi bien l'exemple suffit dans l'enfance.

« Que les parents se souviennent mieux de leur rôle d'éducateurs. Ils en voudront moins aux maîtres d'avoir failli à leur mission. »

AUGUSTE COMTE ET LA FRANC-MAÇONNERIE

En réponse à la note parue dans notre dernier numéro, M. Paul Vulliaud, directeur des *Entretiens idéalistes*, nous écrit que son affirmation qu'Auguste Comte était franc-maçon s'appuyait sur un document d'origine officiellement maçonnique. « Il s'agit, dit-il, de l'*Agenda-annuaire du suprême Conseil et de la grande Loge de France*, année 1901. On lit au 5 septembre la commémoration de F. . Auguste Comte. »

Si l'*Agenda-annuaire du suprême Conseil et de la grande Loge de France* revendique Auguste Comte comme franc-maçon — ce que nous ne pouvons vérifier, car les documents maçonniques sont tenus secrets (sauf, paraît-il, pour M. Vulliaud), — cet *Agenda* renferme un mensonge. La vie du grand penseur est connue dans ses moindres détails, et il ne faut pas avoir la moindre connaissance de son caractère pour croire qu'il

aurait pu s'abaisser aux ridicules jongleries de l'initiation. Puisque M. Vulliaud est si bien renseigné sur la grande Loge de France, qu'il produise donc le procès-verbal de l'initiation de notre Maître, qu'il nous en donne au moins la date précise.

D'autre part, M. Paul Vulliaud nous assure qu'il n'a « jamais fréquenté l'Université ». « A l'époque où cette Dame imprime surtout son influence, nous dit-il, je préparais l'École centrale de Paris. » Il doit le savoir mieux que nous, et bien volontiers nous nous empressons de lui donner acte de cette rectification. Mais cela n'a peut-être pas autant d'importance qu'il l'imagine.

PAR TOUS.



L'ÉTUDE scientifique est moralement dangereuse, quand on n'y voit pas un simple moyen et qu'on veut l'ériger en but.

AUGUSTE COMTE.

LA QUINZAINÉ POLITIQUE

Si quelque voyageur étranger, capable d'observation attentive et impartiale, tel que fut Young dans les années qui précédèrent la prise de la Bastille, parcourait, au pas d'un maigre locatis, nos provinces, durant cette seconde quinzaine d'avril, il serait témoin d'un curieux spectacle.

Les trente-six mille communes de France procèdent, en effet, au renouvellement de leur administration municipale.

Notre étranger, pour peu qu'il appartînt à une nation ayant gardé quelque parcelle de tradition communale, ne tarderait pas à être frappé d'un certain nombre de singularités.

C'est ainsi qu'il lui serait donné d'apprendre que le Parlement français prolonge, au delà du terme habituel, ses vacances pascales, à seule fin de permettre à ses membres de se trouver dans les départements au moment de l'élection des conseils municipaux et de la désignation des maires et adjoints. Il se demanderait, à coup sûr, quel intérêt spécial les sénateurs et les députés, censément adonnés au soin des grands intérêts nationaux, portent à l'expédition des mille petits détails administratifs et édilitaires dont est tissée la vie communale.

Une grande surprise l'attendrait aussi à la lecture des placards électoraux, piquant leur note pullulante et multicolore sur le vert tendre des frondaisons naissantes jusque dans les plus humbles chefs-lieux de canton.

Il constaterait que ces affiches, rédigées dans une logomachie étrange, en grande partie empruntée au vocabulaire de la stratégie et de la fortification, ne font guère allusion, que par accident, aux questions de voirie et d'hygiène, normalement assignées à l'activité des corps locaux et ont trait surtout à des problèmes généraux et abstraits, tels que la défense de la société laïque contre les empiétements du pouvoir ecclésiastique, l'opportunité de conférer ou non le monopole de l'enseignement à l'État, la réforme des contributions directes perçues pour le compte du dit État, les relations du parti radical avec le parti collectiviste, des plans de palingénésie sociale, des aperçus de haute philosophie s'amplifiant jusqu'à embrasser l'ensemble de la planète, etc., le tout contresigné par des candidats aspirant à l'honneur de manipuler un budget qui, dans de chétives agglomérations rurales, n'atteint pas toujours 1.000 francs.

Notre voyageur ne manquerait pas de ressentir l'impression d'un grand désordre moral et matériel. Il lui apparaîtrait, de la façon la plus concrète, que rien, dans notre pays, ne se trouve à sa place.

En droit et en fait, notre régime municipal ne laisse pas, en effet, que de constituer la chose la plus extravagante du monde.

En droit, nos parlementaristes, exception faite pour Paris, ont soumis toutes les communes, depuis Marseille, la cité départementale la plus populeuse, jusqu'à Mor-

eau, qui compte quatre électeurs, à la même Constitution. Ils n'ont établi aucune différence entre une métropole, avec l'immense cortège d'intérêts qui gravite autour d'elle, et les paroisses que sont, historiquement, la plupart des agglomérations rurales décorées du titre de communes.

La cité et la paroisse ont reçu, chacune, une application de parlementarisme réduit et à peine atténué.

Tous les quatre ans, le suffrage universel élit un Conseil municipal qui, à son tour, élit un maire, qui n'est plus, comme autrefois, le représentant du pouvoir central, mais une sorte de premier ministre, d'exécutif, aux prises avec des tories de quartier et des whigs de faubourg. Des parlementaristes ne pouvaient évidemment concevoir les institutions communales que sous l'aspect d'une assemblée parlante, formée à l'image et à la triste ressemblance du Parlement national.

Si un tel système ne s'était trouvé corrigé de la manière que nous allons montrer, il n'en eût pas été de plus propre à organiser, suivant la forte parole de Taine, l'anarchie intégrale.

La commune n'étant plus rattachée par aucun lien au centre, toute continuité se trouvant brisée par la périodicité quadriennale d'un renouvellement de pouvoirs mis sous l'entière dépendance du suffrage universel, la logique du système aurait dû conduire nos trente-six mille communes à former autant de petites républiques livrées au gâchis.

La coexistence de la constitution administrative consulaire, maintenue dans ses parties essentielles, nous a préservés de ce danger. La tutelle bureaucratique rat-

tache encore les extrémités au centre et s'oppose aux écarts par trop excentriques. A côté de la partie mobile, une partie fixe est demeurée. Et nous en sommes réduits, malgré l'insuffisance et le peu de vertu du procédé, à nous réjouir de ses résultats.

Cette situation contradictoire a porté des conséquences que la période électorale municipale permet à l'observateur attentif de fixer.

Les assemblées municipales sont devenues des rouages des grandes Machines nationales. Leur élection est assurée par les mêmes comités et par les mêmes procédés de compression et de corruption que celle du Corps législatif et au profit de la même oligarchie dominante. Les parlementaires s'installent, en personne ou par procureur, dans les mairies où ils trouvent de nombreuses commodités pour satisfaire leur clientèle et molester les opposants. Les préoccupations administratives et éditoriales sont totalement absentes des scrutins municipaux. Seule, la politique pure est mise en jeu, lisez les intérêts de la faction parlementaire triomphante. Et l'on se rend assez bien compte d'un phénomène, à première vue stupéfiant, d'élections communales d'où tout souci communal a été banni.

Ce serait miracle, dira-t-on, que la tutelle administrative pût fonctionner aisément dans ce chaos.

Il faut pourtant lui rendre cette justice qu'elle s'y efforce de son mieux. Nos bureaucrates, supérieurs et inférieurs, se montrent impartiaux et honnêtes quand on les laisse libres de l'être.

Ils sont soutenus vigoureusement par le Conseil d'État, sorte de haute cour administrative, où s'est développé,

depuis quelques années, un esprit d'indépendance frondeuse, analogue à celui qui animait les parlements d'Ancien Régime et qui, augmentant insensiblement le champ de ses attributions et de ses prérogatives, est parvenu à attirer à soi, aux fins de redressement, les abus les plus criants.

Malgré quoi, il n'est pas rare que les municipalités, ayant à leur tête un parlementaire ou un agent électoral influent, en arrivent à se livrer, envers et contre la tutelle bureaucratique, à toutes sortes de malversations et de gabegies. Mais, dans l'ensemble, l'administration des communes est régulière et correcte, et les sottises sont moins le fait de la spontanéité des pouvoirs locaux que des mesures à eux imposées par autorité législative.

En résumé, politiquaillerie et parlementage corrigés, en quelque façon, par la bureaucratie. Telle est la condition de la commune française.

Ne nous étonnons pas, après cela, que celle-ci ne contribue, en rien, à resserrer les liens sociaux distendus et qu'elle n'offre, pas plus que la famille, un support à l'État et à l'ordre positiviste.

REMY ANSELIN.



L'HABITUDE de la soumission constitue la première condition de l'ordre humain.

AUGUSTE COMTE.

Les Livres qui font penser

Anne-Véronique, par H. G. WELLS, traduit de l'anglais par HENRY D. DAVRAY et B. KOZAKIEWICZ, 3 fr. 50 (Éd. du *Mercur*e de France). — Voici une délicieuse petite femelle toute d'instinct, de beauté et de santé. En toute circonstance, elle se montre chaude, ardente, cambrée, désirable en diable, et bien faite pour tourner la tête de tous les mâles qui la frôlent. Elle sait son empire, en use et abuse de l'air le plus innocent du monde. Seulement, Anne-Véronique a de l'intelligence, et tant d'intelligence qu'elle méprise comme il convient les appétits qu'elle provoque et elle ne manque pas de se juger infiniment supérieure au commun des mortels. C'est en raison de cette supériorité qu'elle veut, à 20 ans, — avant même d'avoir eu l'occasion de souffrir de quoi que ce soit, — vivre sa vie en toute liberté, avec intensité ! Vivre sa vie consiste pour elle à ne s'astreindre à aucune règle, à ne pas supporter la moindre contrariété et à ne jamais s'embarrasser du plus petit scrupule. C'est très commode, et, vraiment, dans ce faux roman, les êtres et les choses semblent toujours lui donner raison. Elle triomphe partout ; ses pires aberrations deviennent des enfantillages, et son égoïsme féroce revêt l'apparence du plus noble orgueil ! Certes, Anne-Véronique a bien parfois des scrupules ; mais elle ne s'en embarrasse que dans les intentions et les paroles, jamais dans les actes.

C'est ainsi que, sans aucune espèce de pitié pour ceux qu'elle laisse derrière elle, on la voit profiter d'une première et mesquine querelle entre elle et son père pour fuir le domicile paternel.

On sent bien alors qu'elle brise tout, non pour un idéal quelconque à poursuivre, mais uniquement pour se lancer à

l'aventure, dans l'ivresse sans pareille de humer l'air libre avec ses naseaux de pur sang sauvage et cabré.

En peu de temps, et après diverses aventures dont elle n'a aucunement lieu d'être fière, elle revient chez son père, accueillée par les dettes.

Puis, découvrant qu'elle aime et est aimée de son maître, le biologiste Capes, elle s'empresse de se fiancer au riche Manning qui la convoite et l'adore depuis longtemps. Tout cela, sans doute, pour ne pas manquer l'occasion de semer la douleur et le trouble, une fois de plus, dans son voisinage. Il va sans dire qu'elle n'hésite pas à rendre sa bague dès qu'elle en a assez de cette petite comédie des fiançailles, et elle déclare alors, impétueusement, sa flamme au discret biologiste. Ce dernier, plus scrupuleux que notre héroïne, se fait légèrement prier, attendu qu'il est marié... Mais qu'à cela ne tienne ! On se mettra quand même en ménage, et on vivra sa vie dans l'union libre, en dehors de toute entravante convention sociale.

En résumé, Anne-Véronique est bien le plus parfait spécimen d'égotisme qui soit au monde ; il est permis de souhaiter qu'elle demeure en Angleterre.

H. D.

Le Christ et l'Église dans la question sociale, par L. C. CAFFRE. (Bloud, éd.). — Recueil de conférences faites par l'auteur au Brésil. On y trouvera beaucoup d'éloquence, et même de bonnes choses : telle la critique de la propriété entendue comme donnant le droit « d'user et d'abuser ». On y trouvera aussi des choses moins bonnes : telle la revendication, au nom de l'Évangile, de la devise révolutionnaire *Liberté, Égalité, Fraternité*. Nous comprenons bien qu'il s'agit de cette haute liberté morale que donne la grâce, de l'égalité de tous les hommes devant Dieu, et de la fraternité liant les enfants du Christ. Tout de même, ces transpositions de sens ne nous plaisent guère ; car, si on pense comme

l'orateur tandis qu'il parle, la formule risque de s'adapter à de toutes autres interprétations huit jours plus tard, et on se souviendra seulement de l'avoir entendu tomber de la chaire chrétienne.

M. l'abbé Caffre erre plus gravement encore quand il célèbre la démocratie : « Le manteau des rois s'est déchiré ; chaque citoyen en possède un lambeau... » Le système de la souveraineté populaire lui plaît comme favorisant l'ambition, « vertu qui a tout créé ici-bas, dans la sphère individuelle comme dans la sphère sociale ». Il l'oppose au socialisme, « fils de l'envie », lequel ne sème que des ruines. Mais il oublie de rechercher si l'ambition ne peut se mettre au service des bas instincts. Lui qui est prêtre et qui doit savoir ausculter les âmes, je lui demande d'appliquer son oreille à l'âme de tel politicien parti des bas-fonds sociaux et parvenu maintenant au sommet de la hiérarchie politique.

Nous, les positivistes, nous déplorons que la prédication chrétienne puisse servir de véhicule aux sophismes. *Corruptio optimi pessima*, répétons-nous avec l'Église elle-même. Et nous songeons que l'Encyclique sur *le Sillon* serait pourtant bien belle à commenter.

L'Ombre du Temple, par R. DE MANOEL-SAUMANE, 3 fr. 50 (Henri Falque, éd.). — Des vers qui visent à ressusciter cette sempiternelle Hellade, où l'on ne rencontrait — paraît-il — que des joueurs de flûte, des artistes en poterie et des courtisanes. Qui donc apprendra, une bonne fois, à nos poètes, que la Grèce dont il importe de vénérer le souvenir, ce n'est pas la Grèce de la décadence ?

ANTOINE BAUMANN.

Œuvres, par ERNEST CŒURDEROY, 3 vol. à 3 fr. 50 (Stock, éd.). Au près de ces déclamations révolutionnaires, les discours de M. Jaurès même paraissent pleins de sens. Si ce n'est comme document de pathologie sociale, on ne voit pas

quel intérêt peut avoir cette médiocre littérature, — même pour les socialistes. Ernest Cœurderoy a fini peut-être dans la démence, en tout cas par le suicide. L'anarchie des sentiments et des idées a parfois des conséquences directes.

Résurrection, par LÉON TOLSTOÏ, 2 vol. à 2 fr. 50, avec un portrait (Stock, éd.). — Voici enfin une traduction littérale et intégrale de cette œuvre passionnante. Traduite par M. J.-W. Bienstock, elle a été révisée et annotée par M. P. Birukow, d'après les manuscrits originaux de l'auteur, conservés dans les archives de M. V. Tchertkov. Peut-être même a-t-on été trop loin dans cette voie en publiant, dans un appendice il est vrai, une scène de flagellation pénitenciaire que Tolstoï avait cru devoir retrancher de son œuvre.

Les Poésies de Michel-Ange Buonarotti et de Vittoria Colonna, par PIERRE DE BOUCHAUD, 3 fr. 50 (Bernard Grasset, éd.). — On sait que, sur le tard, Buonarotti s'éprit de la marque de Pescara. Amour tout platonique, mais « exclusif et constant ». Cela eût suffi pour former un poète. Mais Buonarotti l'était déjà, et ce dernier amour ne fit qu'exalter sa lyre. L'auteur nous dit, dans ce remarquable essai sur la lyrique italienne du seizième siècle, que « les poésies de Michel-Ange évoluent autour de ces idées : l'art, la patrie, l'amour, la mort et Dieu ». Il conviendrait d'ajouter : l'amitié. Que vaut sa poésie ? On approuvera, je pense, ce jugement de M. Pierre de Bouchaud : « Au point de vue de la forme littéraire, Michel-Ange ne soutient pas son chant sur le mode uniforme que voulut Dante. Il ne lui donne pas le charme gracieux et un peu mondain parfois des poésies de Pétrarque. Il ne sacrifie ni la gravité ni la précision du style. Grâce au cycle psychologique que sa pensée parcourut, ses vers sont l'amplification naturelle, l'évolution normale de l'amour platonique, avec un sentiment absolument moderne de la vérité. Michel-Ange unit, dans ses poésies, aux exemples de Pétrarque, aux connaissances de l'antiquité, que lui ont transmises les enseignements de Laurent de Médicis, la connaissance profonde

des choses divines que Dante lui avait donnée et qu'il puisait dans les textes bibliques et les préceptes du christianisme primitif. Sentiment réel, spontané, et tradition littéraire s'associent dans son esprit, et assurent à son œuvre une originalité véritable. »

Quant à Vittoria Colonna, marquise de Pescara, l'auteur nous la présente comme « une des représentantes les plus illustres de l'émancipation féminine ». Mais les féministes protesteront là contre quand elles liront ces vers de Vittoria Colonna disant « le chagrin de vivre » :

L'épouse doit suivre l'époux partout et toujours.
 S'il a du chagrin, elle doit être triste.
 S'il est joyeux, elle doit être joyeuse.
 S'il meurt, elle doit mourir avec lui.
 Court-il un danger, elle doit le partager.
 Époux l'un et l'autre dans la vie comme dans la mort...

Michel-Ange aime trop fortement Vittoria Colonna — et il le lui montrait trop — pour que celle-ci pût répondre à son amour. L'auteur nous le dit ; « Mais Vittoria n'aima pas Michel-Ange. Elle était trop profondément attachée à ses croyances religieuses, trop avancée dans la vie intérieure pour éprouver quelque trouble devant la passion de son noble ami. Elle eut pour lui une affection maternelle et se montra pleine de dévouement à son endroit. Mais son cœur ne s'ouvrit pas. Elle avait trop souffert. Elle restait fidèle au passé. Elle était d'ailleurs maintenant trop près de Dieu. »

Deux belles âmes lumineuses, — de celles qu'il est toujours salulaire d'évoquer.

Propos d'un colonial, par le général FAMIN, 3 fr. 50 (Plon-Nourrit, éd.). — L'auteur aborde quelques-unes des questions militaires, coloniales, politiques et sociales les plus actuelles : création d'une armée coloniale homogène, occupation du Maroc, défense de nos colonies africaines et asiatiques, le service de deux ans considéré comme une étape vers le service d'un an, les conséquences pratiques de la guerre

russo-japonaise, la réforme du système de recrutement des officiers, le rôle de Nancy en cas de conflit, l'Espagne à Melilla, la question crétoise, la police des grèves, la révolution chinoise, les moyens de combattre la dépopulation, etc.

Il va sans dire que ce sont surtout les questions militaires et coloniales qui sont traitées avec compétence. Mais tout est clair et sainement pensé. Il y a des pages émouvantes. Et ce n'est pas de la littérature. Aux « philanthropes » plus ou moins sincères, à toutes les sensibilités dérégées, on voudrait faire lire, entre autres, l'histoire du pirate chinois pris par des soldats français et que leur chef ne peut se résoudre à laisser exécuter. Dans la nuit, le pirate s'échappe, et à l'aube la colonne française est attaquée. « Est-ce une illusion ? écrit le général Famin. Dans un de ceux qui nous tirent les derniers coups de fusil, je crois reconnaître notre prisonnier de la veille. Il a eu sans doute la même vision, le pauvre légionnaire qui, cette nuit, veillait près de moi, et dont, à genoux dans la rizière, je recueille le dernier soupir. Ses yeux ont un suprême éclair, mélange d'affection pour le chef dont il serre la main, de haine pour le pirate que son fusil semble encore chercher. Bien souvent depuis, j'ai revécu ces heures de tristesse. Et, longtemps, mon cœur est resté troublé par la pensée que si j'avais laissé exécuter sommairement ce bandit, plusieurs de mes braves soldats ne seraient peut-être pas morts. »

La Prospérité des ports français, par RENÉ E. BOSSIÈRE (Librairie Challamel). — Dans cette étude documentée, l'auteur a cherché à reconnaître l'influence qu'ont pu avoir, au siècle dernier, sur le développement des ports de commerce français, les modifications successivement apportées au régime douanier dans le sens du libre-échange ou de la protection. Il indique ensuite les moyens qui lui paraissent les plus efficaces pour stimuler l'activité de ces ports.

Il conclut dans le sens nettement protectionniste, — ce qui ne l'empêche pas, d'ailleurs, de reconnaître les fautes d'un interventionnisme insuffisant et maladroit. M. Bossière

nous fait remarquer que Richard Cobden a sa statue à Westminster, « non pas parmi les penseurs et les théoriciens, mais à la place d'honneur, au milieu des hommes d'État d'Angleterre les plus ardents à la lutte, tout à côté des Pitt et des Fox ».

L'auteur conclut en disant qu'on développera l'exportation du produit français en diminuant son prix de revient par son prix de transport. Il demande à l'État : « 1° de réduire à des taux excessivement bas (inférieurs si possible à ceux de l'Allemagne) les frais de transport par chemin de fer et par eau des produits français à exporter, et ce en grande vitesse ; 2° n'accorder le bénéfice de ces réductions et de cette rapidité qu'aux marchandises françaises destinées à être embarquées sur les seuls navires français ; 3° et surtout, créer une marine marchande puissante. »

L'État et ses agents, par PIERRE HARMIGNIE, 7 fr. 50 (Institut supérieur de philosophie, Louvain). — Dans cette forte « étude sur le syndicalisme administratif », l'auteur traite à fond la grave question des fonctionnaires. La traitant dans son ensemble, l'esprit discipliné par une doctrine, muni d'une méthode sociologique, M. Pierre Harmignie ne peut croire que cette question se résoudra par quelques dispositions juridiques ou administratives. Il y faut plus.

Et, à mon sens, il spécialise trop encore la question. Lisez ce qu'il écrit dans son avant-propos : « La vérité est que l'organisation même de l'État se trouve en définitive mise en question par les fonctionnaires... Pour aider à dénouer la crise, il faut essayer de faire un départ entre la mission essentielle de l'État et ses attributions surérogatoires. Car, en y regardant bien, c'est, en grande partie, pour avoir assumé des tâches en vue desquelles il n'était pas outillé, que l'État contemporain a fait naître la question des fonctionnaires. La structure d'une machine se trouve nécessairement adaptée à ses fonctions propres. On la détraque ou on la fausse si l'on veut l'utiliser pour des travaux d'un ordre différent. » On le voit bien ici, l'auteur, craignant d'outrepasser les limites qu'il s'était tra-

cées, n'a pas voulu se demander si l'étatisme jacobin, c'est-à-dire la monopolisation par l'État de toutes les forces sociales épuisées ou dissoutes, n'était pas une nécessité de notre anarchie.

Dans sa conclusion, M. Harmignie écrit : « Nous formons donc le souhait que l'on retire à l'État tous les services qu'il s'est attribués à tort ; qu'on les remette dans le domaine de l'initiative privée ; puis, qu'avec le concours et l'appui éventuels de l'autorité, l'on prépare une organisation nouvelle de la société par la constitution de groupements professionnels, capables un jour, on peut l'espérer, de régler pacifiquement la vie économique de la nation. » Ce souhait porte plus loin qu'il ne le pense. C'est tout le régime à transformer, ou plutôt c'est tout un régime à rétablir. Cela comporte un enseignement de l'esprit public à organiser, une doctrine à faire reconnaître, une direction de l'opinion publique à instaurer, tout l'ordre social à reconstituer. Ici, on ne cessera de le redire : il n'y a pas de solution partielle aux questions sociales.

Notre droit historique au Maroc, par JEAN DE LÉCUSSAN, 1 fr. (H. Daragon, éd.). — L'auteur démontre, pièces en mains, notre « droit historique » au Maroc. Il établit d'abord que les Français eurent affaire au Maroc avant les Espagnols. C'est fort bien. Mais une bonne armée, des cuirassés qui ne sautent pas dans leurs ports, un gouvernement indépendant et ferme, c'est-à-dire guéri du suffrage universel et du parlementarisme, vaudraient mieux que tous les « droits historiques ».

Histoire moderne, par P. G. HEINRICH, relié 4 fr. (Bloud, éd.). — Cet ouvrage, destiné aux élèves de seconde, est mieux qu'un livre scolaire. Pour montrer dans quel esprit et avec quel ordre a été composé ce livre, on ne peut mieux faire que de reproduire les dernières lignes de la préface qu'a écrite M. Paul Feyel : « Aux yeux de l'auteur, l'histoire n'a sans doute pas pour fin dernière de procurer à

la littérature des sujets de narrations brillantes, ou des thèmes de déclamation à la polémique — ni son étude d'augmenter dans l'esprit des jeunes gens, par le moyen d'un psittacisme mécanique, une vaine capacité de retenir des noms et des dates. Il lui suffit qu'elle entreprenne légitimement d'établir une *explication* raisonnée du passé. Étrangère aux idéologies abstraites, appliquée à développer la trame d'événements qui furent d'abord des actes humains, elle y parvient — ainsi s'affirme-t-elle discipline efficace — par un appel constant à l'imagination qui les évoque et à la réflexion qui les enchaîne. Autant dire à l'intelligence même. »

Auguste Comte : Philosophie positive, résumé par ÉMILE RIGOLAGE, 4 vol. à 0.95, de la collection *Les meilleurs auteurs classiques* (E. Flammarion, éd.). — Nous tenons à signaler cette réédition populaire de l'excellent résumé, par M. Émile Rigolage, des six volumes du *Cours de philosophie positive*. On sait que la première édition parut en 1881, chez Baillière, à un prix beaucoup plus élevé. Mais cet ouvrage était peut-être bien plus utile alors. Aujourd'hui, c'est surtout les enseignements du *Système de politique positive* qu'il y aurait à répandre. Les remarquables travaux de MM. Christian Cherfils et Roux, publiés par la librairie Crès, à un prix trop élevé d'ailleurs, ne suffisent point. Nous souhaitons un résumé conçu et réalisé comme celui de M. Rigolage, et publié à un prix de propagande. Soit, les quatre volumes du *Système de politique, positive* auquel on pourrait joindre *l'Appel aux conservateurs*, réduit à deux volumes à 0 fr. 95.

Nous ne pouvons faire un plus bel éloge de l'ouvrage consciencieux de M. Émile Rigolage et de l'intéressante initiative de son éditeur.

La Révolution sociale, par KARL KAUTSKY, 3 fr. (Marcel Rivière, éd.). — Quand les marxistes négligent l'exemple d'obscurité que leur Maître leur a donné et qu'un d'eux leur a conseillé de suivre toujours, c'est-à-dire dès qu'ils essayent

de préciser leur pensée, de l'exposer clairement, la pauvreté de cette pensée apparaît.

M. Karl Kautsky est le plus fameux théoricien marxiste du moment. Mais sa subtilité exercée et son pédantisme teuton n'y peuvent rien. Aucune vue synthétique de l'histoire, une psychologie puérile, hormis quelque spécieuse analyse économique, une sociologie absurde, sans principe, sans base, sans méthode, nulle aspiration morale : voilà le marxisme quand il se montre.

Sans doute, il n'en faut pas tant pour constituer un grand parti électoral. Le radicalisme socialiste est plus vide encore. Mais il en va autrement quand il s'agit de reconstituer une société, ou de prendre la direction d'un mouvement de régénération sociale. Pour être fixé sur le rôle que pourra prendre le socialisme marxiste en telle occurrence, il suffit de lire la deuxième partie de ce livre sur « le lendemain de la révolution sociale ». Et les utopistes du siècle dernier nous font sourire ! Ils étaient certainement moins chimériques que ces prétendus « scientifiques ». Et d'abord parce qu'ils étaient plus humains.

La Crise du petit commerce et le syndicalisme, par L. GOYARD, 1 fr. 25 (Giard et Brière, éd.). — Cet auteur accepte la concentration industrielle, mais il s'élève contre la concentration commerciale. Il ne nous dit pas pourquoi, d'ailleurs.

On le comprend moins encore, là-dessus, quand il nous parle, en excellents termes, certes, de l'ancien corporatisme et du futur syndicalisme. L'organisation professionnelle du petit commerce est un non-sens. L'association de distribution, c'est la coopération. Dans l'un ou l'autre cas, la petite boutique est appelée à disparaître. Toute fonction sociale doit être examinée du point de vue de l'ensemble et non du point de vue de l'organe particulier qui l'accomplit.

G. DEHERME.

L'Éducation du caractère, par L. DUGAS, 5 francs (Alcan, éd.) — Après avoir conçu à sa façon un *Cours de Morale*

théorique et pratique, et posé ensuite *le Problème de l'éducation*, M. Dugas traite de *l'Éducation du caractère*.

Si, faute d'une théorie explicite de la nature humaine, suivie de l'appréciation connexe de la vie sociale qui nous stimule, nous règle et nous guide, les deux livres d'assise manquent de principe et de but positifs, ce complément n'est ni mieux assuré ni mieux orienté. Les moralistes universitaires méconnaissent la mission propre de leur science et de leur art. La morale socialise l'individu pour que la politique puisse moraliser le public. Socialiser n'est pas asservir les âmes à la politique; non plus que gouverner n'est assurer de force un ordre indiscutable. La politique maintient la solidarité nationale quand, de son office plus noble, la morale enseigne, par la leçon et l'exemple, la continuité de la civilisation humaine. Entraîné à la méditation du traité de sociologie de Comte, M. Dugas eût mieux saisi sa science éthologique, et son art corrélatif, l'éducation.

Néanmoins, un homme doué de cette grande finesse analytique qui distingue le docte professeur imprime toujours à son œuvre le cachet personnel. Ici, les matériaux réunis, et la taille, sont de bon aloi; ils s'inséreraient aisément dans une construction éthologique plus cohérente. C'est d'un instinct sûr, fort de soi, que M. Dugas fixe la faculté du caractère en clef de voûte de la morale personnelle : liée au tempérament, elle établit l'autonomie individuelle. L'éducation sera donc l'art d'imprimer une forme définie au caractère. S'éduquer, c'est coordonner des forces constitutionnelles; mais c'est aussi les transformer, les grouper en une forme neuve. Soumise à des croyances, la volonté attelle les impulsions intimes. Avoir du caractère, c'est savoir vouloir : vouloir son savoir-faire; et cette originalité est créatrice. M. Dugas est, à juste titre, ravi d'admiration, non pour le nihilisme, religion du chaos, mais pour les nihilistes, confesseurs d'une discipline librement élue :

Heureux qui sait mourir pour une cause grande...

L'épreuve révèle le caractère et crée l'habitude. Sciemment

ou non, M. Dugas, professeur de l'Université, est avec les psychologues l'ami des caractères, contre les pédagogues fabricants à la grosse d'individualités sans effigie, et les ennemis, féroces ou hypocrites, des belles originalités. Puissent ses leçons, plus courageuses qu'on ne croit, convertir les misérables garde-chiourme de nos collègues, les auteurs et souteneurs de la veulerie actuelle.

L'homme de caractère trouve en soi sa norme de conduite : le devoir assumé reste son balancier. Autour de lui, récompenses et châtiments artificiels encouragent en vain la servilité et dépriment les volontés.

Quelques réflexions de M. Dugas seraient dignes de La Bruyère :

« — Peu de culture éloigne de l'originalité, mais beaucoup y ramène.

« — Si, en un sens, on est ce qu'on devient, en un autre, on ne devient que ce qu'on est.

« — Le têtue est à l'homme de caractère ce que le fanfaron est au brave.

« — Ce n'est pas parce qu'on est logique ou conséquent dans sa conduite qu'on a du caractère ; c'est parce qu'on a du caractère, ou mieux parce qu'on est un caractère, qu'on est un. »

Ma critique positiviste ne s'adresse donc pas à M. Dugas, que ses tendances élèvent bien au-dessus de la philosophie scolaire, objet de ses leçons. Malgré son ambiance universitaire, M. Dugas maintient son indépendance spirituelle, œuvre de son caractère ; il goûte Mill, flirte avec Spencer et fait ses politesses à Comte. Vraisemblablement libre de tout souci théologique, il s'apercevra que, les ciëux sourds, il reste à chacun la mission obligatoire de connaître, aimer et servir l'Humanité. Si l'individu est à la fois un produit et un modificateur de son espèce, la vie sociolâtrique est pour l'homme l'unique école positive des caractères disciplinés et libres.

Le Rôle des infiniment petits dans l'Univers, par Désiré

CHARNAY, 2 francs (Lahure, éd.). — En suite à ses études de voyages circumterrestres, M. Charnay s'essaie à une vaste synthèse objective. Par sa théorie subjective des monades, Leibnitz avait préparé l'avènement des théories atomistiques du dix-huitième siècle ; et l'anatomie cellulaire a complété depuis cette conception infinitésimale. Avec une audace qui reste de la témérité, M. Charnay tente de prolonger cette philosophie victorieuse jusque dans le domaine de la psychologie. Les manifestations intellectuelles des organismes les plus élevés seraient des intégrations partielles d'intelligences cellulaires. L'intelligence des fleurs, dont nous entretenons, il y a peu d'années, M. Maeterlinck, serait un stade de cette évolution mentale de l'Univers. Éternellement, l'intelligence se crée et se transforme. Le milieu dicta la fonction, et la fonction fait l'organe.

On contestera aisément maintes affirmations de M. Charnay ; maintes observations sont peu sûres. Ce petit livre n'en est guère moins suggestif et sera, peut-être, assez souvent cité dans l'histoire des sciences de l'avenir.

Dirigeables et aéroplanes, par EUGÈNE PERREAU, 1 fr. 25 (*Les Cahiers du Centre*, Moulins). — Conférence du doyen de la Faculté des sciences de Besançon. C'est un exposé populaire des principes sur lesquels repose la technique de la locomotion aérienne. M. Perreau passe successivement en revue l'équilibre et le mouvement des appareils moins lourds, puis plus lourds que l'air. Le rôle prépondérant du moteur pour la direction des ballons ou la stabilisation en déplacement des aéroplanes est nettement mis en lumière. Un petit résumé historique termine l'opuscule.

M. Perreau a peut-être trop oublié l'influence, d'ailleurs assez méconnue, de l'école française sur l'école américaine. M. Chanute était en correspondance suivie avec quelques-uns de nos précurseurs : M. Trouvé, entre autres. D'autre part, notre savant compatriote ne laisse pas une part suffisante aux vieilles méthodes susceptibles de prendre un développement prochain.

Tel quel, ce cahier est un des meilleurs exposés populaires de la question.

Essais choisis, par EMERSON, traduits de l'anglais par HENRIETTE MIRABAUD-THORENS, préface de M. Henri Lichtenberger, 2 fr. 50. (Alcan, éd.). — Non sans justice, les auteurs qu'agacent les critiques taxent de « vermine repue » leurs censeurs. C'est qu'en dépit du proverbe classique, la critique judicieuse n'est pas moins ardue que l'art d'écrire. Il est aisé de mal faire ; il est difficile de viser juste. Une grande modestie est la première vertu à qui prétend juger autrui ou l'œuvre d'autrui.

Vous connaissez ce jeu d'orgues, au lumineux clavier, dénommé par les physiiciens l'analyseur de Helmholtz et de Kœnig : voilà l'instrument symbolique de la critique littéraire. Chaque résonateur vibre à la mélodie d'un son et reste sourd à l'harmonieuse symphonie qui le frappe. Ainsi la critique, trop privée de culture générale, prend naïvement sa partielle analyse pour un jugement justifié. Il serait sage à elle de songer à ses plages de surdité.

Ainsi, il serait imprudent d'apprécier le génie d'Emerson sur de simples *Essais choisis*. Le titre d'*Essais* indique un projet, tout au plus un canevas ; et l'ébauche fait regretter le chef-d'œuvre inexécuté.

De plus, qui dit choix dit crible ; et l'on apprécie mal une étoffe sur des lambeaux troués.

En sa patrie américaine, Emerson compte de nombreux admirateurs. Je doute que sa mémoire recueille sur l'ancien continent les honneurs qu'elle reçoit au Nouveau-Monde. Emerson est une sorte de moyenne proportionnelle monotone entre cet esthète passionné que fut Ruskin et le penseur verbeux, primesautier, le cahoteux, le pittoresque, le hargneux et, malgré tout, l'attirant Carlyle. Emerson n'hérita ni du génie anglais, ni du génie écossais : c'est un saxon, un german épuré — un Américain pour tout dire. Il est du moins aryen et de génie aryen.

Les *Essais* de cette traduction française traitent, au cou-

rant d'une phrase limpide, de l'*expérience*, de l'*héroïsme*, de l'*amour*, de l'*histoire* et des *dons*. On rencontre des passages que ne renieraient ni Cabanis, ni Vigny ; il en est qui rappellent Pascal, Diderot, l'école pessimiste ; mais ce plant transatlantique, encore surêt, n'a pas le velouté, ignore les bouquets, de nos vieux espaliers latins.

L'espoir rend amère la jouissance évoquée : Nous resterons fidèles aux délices subtiles du cru immémorial.

Bossuet et la société Française sous le règne de Louis XIV, par E. LONGUEMARE, 3 fr. 50 (Bloud et C^{ie}, éd.) — Vous qui censurez la critique des lettres, vous en évitez les peines, mais n'en savez les joies ! Si, par pitié ou crainte d'injustice, il est pénible de froisser des paternités d'auteur, il est, par compensation, bien doux de saluer, à la première heure, une œuvre neuve, peut-être originale, sous quelque aspect parfaite.

La présente étude de M. Longuemare remplit l'esprit de satisfaction : judicieuse est la thèse ; sobre et complète, la teneur ; pure, la langue. Ramené de son ciel théologique sur notre terre souffrante, l'aigle de l'éloquence apporte à nos yeux mortels le faux éclat de la Cour des vanités, le mirage de la ville factice, la lumière crue des champs malheureux. Trompé par son décor, le Versailles royal avait perdu le sens des réalités nationales ; en Bossuet, nous rencontrons un observateur perspicace, un juge austère, une âme compatissante, dont la mansuétude tempère la sage sévérité. Si l'illustre sermonnaire enrobe ses leçons d'éblouissantes splendeurs, c'est que, dit M. Longuemare, « ce sont les auditeurs qui font les prédicateurs » : il faut plaire pour être écouté. Bossuet, véridique, se drape du manteau prophétique et met sur ses lèvres les « charbons ardents » afin de purifier l'orgueilleuse majesté du roi. Le prélat ami du grand Leibnitz se déguise en théocrate pour imposer le frein à l'autocrate, au vicaire du dehors de l'Église universelle.

Héritier de la France, que sa grandeur élève à l'apogée de la puissance chrétienne, Louis oublie son modeste rôle sociologique de figurant, et prétend incarner le pays. Toute appa-

rence de lèse-majesté passerait pour sacrilège ; car la courti- sanerie vigilante est irascible. Dans la limite de sa force, Bossuet déploie son courage, en quête d'un succès dont il ne saurait conquérir la maîtrise.

Versailles est alors une cour des miracles où la noblesse domestiquée mendie son luxe menteur ; elle y demande à l'intrigue, à la débauche, au « brigandage du jeu », au « crime » — c'est Bossuet qui le dit — les faveurs et les profits. La trahison est favorite ; la loyauté et le dévouement disgraciés, châtiés. La famille royale elle-même, réduite en servitude, devient une cohue que secouent des rires d'apparat et de solitaires sanglots.

Prises dans le dilemme « mariage ou couvent », les demoiselles de compagnie laissées seules à la Cour viennent lancer la fortune, aussi inavouable qu'honorifique, de l'aristocratique famille qu'embourbe à sa glèbe la misère de tous. Devenues femmes, elles entretiennent la munificence gênée de leurs hautains amants. Favorites royales et maîtresses volages aiment les cabales et perpètrent les méfaits.

L'autre prophète, prudent et indiscret rival de Bossuet, le duc de Saint-Simon, n'est guère plus avisé quand il dissimule, sous une humeur bourrue et fière, son dépit et sa curiosité. Plus près du peuple que le grand seigneur, l'évêque pense aux pauvres et aux humbles de la campagne. Il ne partage de l'homme de cour ni la morgue ni les préjugés ; il voit le droit féodal suranné ruiner de gaspillages et d'iniquités la nation dédaignée ; et tout haut, il en gémit. Mais il ne pouvait vaincre à lui seul la conspiration des intérêts coalisés.

L'Église gallicane est passée avec la noblesse sous le niveau royal. Les *quatre articles* esquissent un schisme, et l'épopée des sermons retentit à la fois comme une proclamation d'indépendance nationale et comme des déclamations de chapelain. Les colères contre les protestants et contre les jansénistes révèlent le dépit d'une victoire impuissante. Pour M. Longue- mare, la persécution vise surtout « les libertins » : cette opinion ne se défend pas. L'incident de Fontpertuis, narré par Saint-Simon, la réduit à néant. Indifférent au dogme, le clergé courait aux seuls bénéfices. Ébloui par l'interprétation

biblique, l'Aigle se repose dans sa superbe outrecuidance : les libertins sont indignes de son souci. Cartésien de manière plus que d'esprit, à mi-discipliné aux complaisances de la Société de Jésus dont il reste sinon l'ami du moins l'élève, il garde l'illusion des observances cultuelles, et ne redoute que les manigances magiques du démonisme italien, mode occulte de la perversion. Malgré Bossuet, malgré le contempteur pompeux des gloires profanes, Descartes, Corneille, Pascal, Racine, et tant d'autres, forcent les portes de l'immortalité.

Fils de son temps, fils de parlementaire comme ses trois premiers pairs, Bossuet est à son insu le disciple, plus, le collaborateur, des grands génies qu'il réproûve. Sa *Connaissance de Dieu* est une greffe théologique sur le *Discours de la méthode*; ses *Oraisons funèbres* résonnent au ton cornélien; son *Histoire des variations* garde le style acéré des *Lettres provinciales*; son *Histoire universelle* et sa *Politique sacrée* semblent inspirer l'*Esther* et l'*Athalie*. Son « génie pontifical » — l'hommage est de Comte — inaugure, à l'aurore du dix-huitième siècle, le règne souverain de la philosophie. Le verbe ensemence où souffle l'esprit.

La coutume classique nous avait montré Bossuet dans le geste pédant du précepteur princier ou dans la raideur hiératique du prédicateur épiscopal. Sachons gré à M. Longuemare de nous avoir montré sinon tout l'homme, du moins le vrai caractère de l'homme. Un héros veut la vérité. Vu au sein de cette société artificielle qu'il subit, et sur laquelle il réagit, Bossuet n'est plus l'obséquieux flamine du roi divinisé. Sous les formes de l'extrême respect, il instruit, moralise et même améliore : conduite de sage, la seule qui fût appropriée à cette cour adulatrice. M. Longuemare a donc accompli une œuvre de réhabilitation morale. Les manuscrits du grand séminaire de Meaux lui eussent peut-être permis de développer davantage cet acte d'équité.

Homme, simplement homme, Bossuet reconquiert toute notre estime, et gagne, sans rien perdre de notre déférence, notre sympathie apitoyée. La vénération s'est éclairée aux rayons droits du *sol justiciæ*.

Ce livre de M. Longuemare est à la fois un complément des Mémoires de Saint-Simon et un chapitre de la biographie de Bossuet.

ÉLOI PÉPIN.

Nous avons reçu :

Microcosme, par GEORGES MARTIN, 2 fr. (Éd. de la *Renais-
sance contemporaine*). Silhouettes de MM. Francis Jammes,
Henry Bataille, Edmond Rostand, les Willy, Eugène de Ri-
bier, A. Antoine, — et quelques personnages de moindre im-
portance encore.

Le Théâtre d'Ibsen, par W. BERTEVAL, préface du comte
Prozor, 3 fr. 50 (Perrin, éd.) — Résumé analytique de l'œuvre
d'Ibsen ; correspondance exceptée. On regrette une notice
biographique absente. Ce livre est indispensable à tous les
admirateurs du grand dramaturge scandinave ; et il serait
utile aux philosophes.

Laudes, par CHARLES DE SAINT-CYR, 5 fr. (Marcel Rivière,
éd.) — Quoique ayant cru devoir fonder une école : l'inten-
sisme, M. Charles de Saint-Cyr est un vrai poète. Son mys-
ticisme ingénu rappelle parfois les plus émouvantes prières
de Verlaine.

Maurice Maeterlinck ou le Mystère de la porte close, par
GASTON PICARD, 0 fr. 50 (Édition de l'*Œil de veau*). — L'au-
teur, qui est très jeune, paraît-il, raille agréablement l'obscu-
rité de Maeterlinck et tout le bluff qui s'est fait autour ; mais
il est tout aussi facile de railler que de dérailler.

Petite histoire parlementaire de la réforme de 1902, par
PIERRE LEGUAY, 0 fr. 50 (Édité par la Ligue des amis du la-
tin). Il s'agit des programmes d'enseignement qui ont été éta-
blis par l'arrêté du 31 mai 1902. C'est donner beaucoup
d'importance aux programmes.

Le mal est dans l'enseignement d'État, littéraire ou scienti-

fique, avec ou sans latin. Le remède est dans la liberté de l'enseignement, c'est-à-dire la suppression du budget de l'instruction publique.

Les Résignées, par BERNARD BARBERY, 3 fr. 50 (Calmann-Lévy, édit.). — Sempiternelle histoire de la jeune fille aimante et confiante qui se donne et que l'amant, peu scrupuleux, délaisse presque aussitôt. Sentiments factices de part et d'autre; mais quelques délicates pensées très joliment exprimées.

Ma Philosophie, par LUCIEN DUC, 3 fr. 50 (édition de *la Province*). — M. Lucien Duc nous expose sa philosophie en vers. Les vers et la philosophie sont d'un honnête homme.

Le Prêtre peut-il faire des miracles? par G. A. MANN, 2 fr. 50 (Mann, édit.). Élucubration spirite.

Michel Bakounine; le collectivisme dans l'Internationale, par MARC DE PRÉAUDEAU (Marcel Rivière, éd.). — Importante contribution à l'étude du mouvement social de 1868 à 1876.

La Constitution prochaine, par A. ROUX, 2 fr. 25 (Georges Crès, éd.).

La Milice prochaine ou l'évolution actuelle de notre armée, par A. ROUX, 5 francs (Georges Crès et C^{ie}, éditeurs). — Exilé dans une lointaine garnison de Corse, le capitaine Roux, qui a lu Comte et écrit sur lui, s'est plu à tirer de ses longues et solitaires méditations le plan de nouvelles institutions politiques, administratives et militaires. L'initiative est excellente et l'effort méritoire; mais l'auteur a peut-être trop perdu de vue que le plus urgent, en France, est de réformer les idées et les sentiments. Ses études n'en sont pas moins intéressantes et suggestives.

La Marche à l'absolu, divagations dialoguées, par PIERRE BALSAC, 3 fr. 50 (Emile Larose, éd.). — Fantaisie, parfois amusante, mais bien trop longue, et dont on n'aperçoit guère le sens général.

La Littérature et les idées nouvelles, par ALEXANDRE MERCEREAU, 3 fr. 50 (Eugène Figuière, éd.). — Sorte d'inventaire de la littérature contemporaine où on trouvera beaucoup plus de noms propres que d'idées.

Saturnin, par E. TOUCAS-MASSILLON, 3 fr. 50. (Messein, éd.). — Recueil de treize nouvelles.

Feuilles mortes, par A. LE BRUN, 2 francs (Figuière, éd.). — Autre recueil de dix nouvelles, non moins joliment contées. Une idylle touchante, des récits de chasse, des paysages...

L'Amour et le culte des champs, par J. PAPILLON, 1 fr. 50. (Tours). — Dans ce poème « chimico-géorgique », l'auteur chante la vertu des engrais.

Dompteuse, par CÉCILE CASSOT, 3 fr. 50. (Librairie universelle). — Roman d'une jeune fille énergique qui se fait dompteuse, — cela vaut mieux que de lire des romans ou d'en écrire, — et qui finit par épouser un prince très riche.

Petite histoire de l'Église, par DAVID et LORETTE, 1 fr. 50. (Bloud, éd.). — Sommaire des « gestes » de l'Église dans le monde. Joliment illustré.

En attendant la nuit, par PIERRE WEILL (Figuière, éd.). — Poèmes mélancoliques.

Contes du Bled et du Fondouk, par H.-J. SANTERRE (Santsot, éd.). — Recueil de contes et de légendes arabes, écrits dans une tonalité réaliste et sèche qui n'était peut-être pas bien de mise. Les légendes surtout perdent trop de leur charme, quand le narrateur ne leur donne pas suffisamment de couleur poétique.

CORRESPONDANCE

Ayant signalé une brochure de M. Paul Marin, *la Mission Créqui-Montfort*, dans notre numéro 5, M. le marquis de Créqui-Montfort a cru devoir nous demander, fort courtoisement d'ailleurs, de publier le procès-verbal suivant :

M. le marquis de Créqui-Montfort, se jugeant offensé personnellement et comme chef de mission par des termes employés dans une brochure publiée sous le nom de M. P. Marin, a prié MM. Pierre Perrier et le marquis de Ranst de demander des explications à M. P. Marin. Celui-ci a désigné pour le représenter MM. Maurice Leudet et le colonel Allaire. Les quatre témoins se sont réunis à Paris le 11 janvier 1912. MM. Maurice Leudet et le colonel Allaire déclarent que jamais M. Marin n'a eu l'intention d'offenser le marquis de Créqui-Montfort, ni personnellement ni comme chef de mission, mais si celui-ci a vu dans plusieurs passages des termes qui lui ont paru l'attaquer dans son honneur, M. Marin regrette sincèrement de s'être servi de termes qui ont incontestablement dépassé sa pensée.

Il est entendu que le marquis de Créqui-Montfort pourra dorénavant au présent procès-verbal la publicité qu'il jugera convenable. L'incident est donc clos.

Fait en double à Paris le 11 janvier 1912.

Pr le marquis de Créqui-Montfort :

PIERRE PERRIER.
Marquis de RANST.

Pour M. P. Marin :

MAURICE LEUDET.
E. ALLAIRE.

Depuis la publication de ce procès-verbal, M. Paul Marin a fait paraître un second opuscule, où il répète qu'il n'a jamais eu l'intention d'offenser M. le marquis de Créqui-Montfort mais où il maintient que la fameuse île de Créqui-Montfort, découverte par le docteur Neveu-Lemaire, n'existe pas. Et c'est là toute la question.

Le Directeur-Gérant : G. DEHERME.

POUR NOUS AIDER



Nous n'ouvrons pas de souscription ; mais on nous aidera efficacement en nous recrutant de nouveaux lecteurs, en abonnant des bibliothèques publiques, syndicats, universités populaires, coopératives, cercles, etc., en nous indiquant des libraires dépositaires pour la vente au numéro, en nous signalant les libraires des gares de chemins de fer et du Métropolitain qui ne tiennent pas encore *la Coopération des Idées*, en nous faisant parvenir les adresses des personnes à qui nous pouvons envoyer un numéro spécimen.



En vente à La Coopération des Idées.

(Envoi franco)

- Appel aux conservateurs**, par AUGUSTE COMTE, un vol. in-8 de 136 pages 3 fr.
- La Synthèse subjective ou Système des conceptions propres à l'état normal de l'Humanité**, par AUGUSTE COMTE, tome premier (seul publié) : *Système de logique positive ou Traité de philosophie mathématique*, un vol. in-8 de 776 pages. 9 fr.
- Testament d'Auguste Comte**, avec les documents qui s'y rapportent, pièces justificatives, prières quotidiennes, confessions annuelles, correspondance avec Mme de Vaux, publié par ses exécuteurs testamentaires, 2^e éd., un vol. in-8 de 570 pages . . . 10 fr.
- Lettres d'Auguste Comte à divers**, publiées par ses exécuteurs testamentaires.
- Tome 1^{er}, première partie, un vol. in-8 de 656 pages. 8 fr.
- Tome 1^{er}, seconde partie, un vol. in-8 de 392 pages 6 fr.
- Tome II^e, un vol. in-8 de 364 pages 10 fr.
- Notice sur la vie et l'œuvre d'Auguste Comte**, par J. LONCHAMPT, un vol. in-16 de 218 pages. 1 fr.
- La Religion positive**, par ANTOINE BAUMANN, un vol. in-16 de 292 pages (Perrin et C^{ie}, éditeurs) 3 fr. 50

Ouvrages de M. Georges Deherme.

- Croître ou Disparaître**, un vol. in-16 de 280 pages (Perrin et C^{ie}, éditeurs) 3 fr. 50
- La Crise sociale**, 3^e édition, un vol. in-16 de 375 pages (Bloud et C^{ie}, éditeurs). 3 fr. 50
- Auguste Comte et son œuvre**. — *Le Positivisme*. un vol. in-16 de 128 pages, avec deux portraits hors texte (Giard et Brière, édit.). 2 fr. 50
- L'Afrique occidentale française**. — *Action politique. Action économique. Action sociale*. — Ouvrage couronné par l'Académie française et par la Société antiesclavagiste de France. Un vol. in-8 de 528 pages (Bloud et C^{ie}, éditeurs) 6 fr.
- La Démocratie vivante**, un vol. in-8 de 402 pages (Bernard Grasset, éditeur). 4 fr. 50

La **COOPÉRATION DES IDÉES** est en vente dans les **principales gares de France et du Métropolitain de Paris.**

AU HAVRE, *Librairie V^{re} Dombre*, 10, place de l'Hôtel-de-Ville.

A CAEN, *Librairie L. Jouan*, 98, rue Saint-Pierre.

A ROUEN, *Librairie Centrale*, 26, rue des Carmes.

A CHARTRES, *Librairie Lester*, place des Halles.

A ROANNE, *Librairie Boissy et Lauxerrois*, rue du Lycée.

A AMIENS, *Librairie Prudhomme*, 14, Place Gambetta.

A PARIS, *Librairie Affolter*, 50, rue Delaborde.

— — *Barrault*, 24, rue de Clichy.

— — *Bénard*, Galeries de l'Odéon.

— — *Blanchard*, 4, boulevard Saint-André.

— — *Crès et C^{ie}*, 3, place de la Sorbonne.

— — *Feuillâtre*, 8, boulevard Denain.

— — *Floquet*, 47, rue des Martyrs.

— — *Floury*, 1, boulevard des Capucines.

— — *Gâteau*, 8, rue de Castiglione.

— — *Hétains*, 50, rue de Passy.

— — *Martin*, 3, faubourg Saint-Honoré.

— — *Maynier*, 54, rue de Seine.

— — *Méa*, 1 bis, rue du Havre.

— — *Melet*, 45, Galeries Vivienne.

— — *Sevin et Sarrat*, 25, rue La Boétie.

— — *Stock*, 155, rue Saint-Honoré.

— — *Tassel*, 44, rue Monge.

— — *Timotéi*, 14, rue de Castiglione.

VA PARAÎTRE :

LES CLASSES MOYENNES

Étude sur le parasitisme social

Par **GEORGES DEHERME**

Un volume in-16 de 320 pages à 3 fr. 50

(Perrin et C^{ie}, Éditeurs, 35, quai des Grands-Augustins)